



**CANDIDATURE  
DU PAYS DU HAUT LIMOUSIN  
AU PROGRAMME LEADER 2014 / 2020**

**« CULTIVONS L'EXCELLENCE POUR DEVELOPPER  
UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, AUX ENERGIES  
POSITIVES ».**

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. - LE PAYS DU HAUT LIMOUSIN ET SA STRATEGIE.....</b>	<b>2</b>
1.1. - LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	2
1.1.1. – <i>Un territoire isolé / enclavé bien que situé au cœur de 3 capitales régionales.....</i>	2
1.1.2. – <i>Un paysage de bocage et de petits monts, animé de cours d'eau et de petits bourgs en balcon.....</i>	2
1.1.3. – <i>Une population qui décroît, vieillit, est peu formée et aux revenus faibles, mais dont les catégories socioprofessionnelles évoluent.....</i>	3
1.1.4. – <i>Un nombre d'emplois en progression mais encore insuffisant par rapport au nombre d'actifs du territoire, dont plus d'un tiers dans la fonction publique .....</i>	4
1.1.5. – <i>Une majorité d'entreprises individuelles constitue un tissu économique plutôt traditionnel de proximité... </i>	4
1.1.6. – <i>Une agriculture axée sur l'élevage ovin et bovin, placée sous signe de qualité.....</i>	5
1.1.7. – <i>Un tourisme de nature qui s'accompagne d'un hébergement qui reste à qualifier.....</i>	6
1.1.8. – <i>Un habitat ancien majoritairement occupés par son propriétaire.....</i>	7
1.1.9.- <i>Un cadre de vie très agréable avec l'ensemble des services dits principaux accessibles à moins de 15 mn....</i>	7
2.2. - LA STRATEGIE DU GAL .....	15
<b>2. - LA GOUVERNANCE.....</b>	<b>17</b>
2.1. – AU MOMENT DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE.....	17
2.1.1. – <i>Phase 1 : La co-construction du projet de territoire.....</i>	17
2.1.2. - <i>La validation du projet de territoire.....</i>	17
2.1.3 – <i>La définition de la stratégie Leader.....</i>	18
2.2. – LA CONSTITUTION DU COMITE DE PROGRAMMATION (LE COMITE UNIQUE DE CONCERTATION).....	18
2.3. – LE SUIVI ET L'EVALUATION DU DISPOSITIF.....	18
<b>3. LE PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>20</b>
<b>4. MAQUETTE FINANCIERE .....</b>	<b>61</b>
<b>5. PILOTAGE ET EVALUATION.....</b>	<b>62</b>
5.1. – LE PILOTAGE .....	62
5.1.1. – <i>Les moyens dédiés.....</i>	62
5.1.2. - <i>Le fonctionnement du CUC .....</i>	63
5.1.3. – <i>La communication.....</i>	64
5.1.4. – <i>Les échanges, la mise en réseau, la capitalisation .....</i>	65
5.2. – L'EVALUATION .....	65
<b>ANNEXES .....</b>	<b>66</b>

## INTRODUCTION

Cette candidature est présentée par l'association du Pays du Haut Limousin qui sera, si le territoire est retenu, également la structure juridique du **GAL du Pays du Haut Limousin**.

Il s'agit d'un territoire de 52 communes situées au Nord de la Haute-Vienne, qui regroupe 4 communautés de communes et compte 31 053 habitants<sup>1</sup>. Il s'étend sur une superficie de 1 511 km<sup>2</sup>.

Pour cette nouvelle génération du programme européen LEADER 2014 – 2020, le périmètre du GAL Haut Limousin correspond à celui du Pays du Haut Limousin.

Précédemment, ce territoire était lié au Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac pour former le GAL de la Marche Occitane. La collaboration s'est étalée sur LEADER II, LEADER+ et LEADER, de 1995 à 2015.

Lors de la dernière programmation, l'évaluation avait révélé une absence de plus-value de ce périmètre. En effet, l'approche pays l'emportait sur l'approche GAL, ce qui nuisait à la cohérence d'ensemble de la stratégie Leader.

Des résultats en demi-teinte du fait :

- d'un manque de valeur ajoutée du périmètre du GAL en raison des différences existant entre les deux Pays au niveau de leurs dynamiques de développement ;
- d'une organisation territoriale de l'équipe d'animation ne permettant pas une mise en œuvre transversale de la stratégie Leader ;
- d'une faible appropriation du territoire du GAL et de sa stratégie Leader par les acteurs locaux et par les membres du Comité de programmation, ces derniers raisonnant prioritairement à l'échelle "Pays" ou "Communauté de communes".

Ce nouveau périmètre GAL restreint à la partie Haut Limousin permettra une meilleure appropriation de la stratégie par les membres du GAL, ainsi qu'une meilleure prise en compte des spécificités de ce territoire. En effet, la stratégie établie entre les deux territoires autour d'un dénominateur commun a finalement atténué le pouvoir démultiplicateur du programme Leader, limitant la programmation sur des domaines qui auraient été plus stratégiques, propres à chacun des deux territoires.

La zone du Pays du Haut Limousin s'articule autour des Monts de Blond et des vallées de la Gartempe et de la Benaize, délimitée par l'autoroute A20 à l'Est. C'est un périmètre à faible densité de population, marqué par une marge de progression forte dans de nombreux domaines : économie, énergies renouvelables, tourisme...

---

<sup>1</sup> 31 053 habitants = Population légale double compte au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon l'INSEE.

## 1. - LE PAYS DU HAUT LIMOUSIN ET SA STRATEGIE

### 1.1. - LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

#### 1.1.1. – Un territoire isolé / enclavé bien que situé au cœur de 3 capitales régionales

- Le Pays du Haut Limousin est un territoire rural haut viennois s'étendant sur 1511 km<sup>2</sup>, composé de 52 communes, limitrophe à 4 départements : la Creuse (Limousin), la Charente et la Vienne (Poitou-Charentes, et donc appartenant à la même future région que le Limousin) et l'Indre (Centre).
- Il est composé de 4 Communautés de communes : Haut Limousin (13 146 hab.), Basse Marche (4 346 hab.), Brame Benaize (8 104 hab.) et Gartempe Saint Pardoux (5 457 hab.).
- La commune la plus importante est Bellac, sous-préfecture de 4 543 habitants.  
Le reste du territoire est composé de communes de petite taille (en nombre d'habitants) : 45 communes de moins de 1000 habitants, 5 communes qui comptent entre 1 000 et 2 000 habitants : Arnac la Poste, Le Dorat, Magnac-Laval, Peyrat de Bellac et St Sulpice les Feuilles ; et seulement 2 communes de plus de 2 000 habitants : Châteauponsac (2 205 hab.) et Bellac. Globalement, les principaux pôles de vie sont répartis de manière équilibrée mais aucune commune ne joue un rôle de moteur, Bellac ayant du mal à jouer cette fonction pour l'Ouest du territoire. Cela tient notamment du fait de l'existence de pôles d'attractivités extérieurs au pays qui lui font « concurrence » en terme de dynamisme et d'attractivité et/ou de proximité (St Junien, Montmorillon, la Souterraine, Bessines sur Gartempe).
- Le Haut Limousin est traversé par 2 nationales (RN 145 d'Ouest en Est et RN 147 du Nord au Sud), plaçant le territoire en moyenne à 45 mn de Limoges, 1h de Poitiers ou Châteauroux, et l'autoroute A20 qui longe toute la partie Est du Pays. Notons également la proximité de la RN 141 pour les communes situées au Sud du Pays.  
Il existe également une ligne ferroviaire dont le TER Limoges Poitiers dessert plusieurs fois par jour les gares de Bellac et le Dorat.
- Une couverture en téléphonie mobile globalement satisfaisante même s'il reste quelques zones blanches, notamment dans les Monts de Blond. Des infrastructures vétustes de téléphonie fixe, surtout à l'Ouest du territoire, qui rendent impossible l'utilisation du téléphone certains jours.
- Un territoire traversé en partie par la fibre du Sud vers le Nord (axe proche de la RN 147) et qui s'arrête au Dorat en passant par Bellac. L'accès au Haut débit s'est amélioré mais est jugé encore insuffisant par de nombreux acteurs, et la présence de zones blanches persiste et ce, malgré la présence de répartiteurs Wifi et WiMax.

#### 1.1.2. – Un paysage de bocage et de petits monts, animé de cours d'eau et de petits bourgs en balcon

- Un paysage particulier composé du plateau de la Basse Marche qui ondule entre 250 et 300 m. d'altitude et des Monts de Blond qui culminent à 515 m.  
Le plateau se caractérise par un paysage bocager, façonné par l'élevage, dont les sols sont occupés par du pâturage, creusé de vallées profondes dont la plus importante est celle de la Gartempe. Ce bocage se caractérise par des haies et arbres de haute tige en haies ou isolés dans les champs qui commencent à être arrachés au profit d'une mise en culture de certaines terres. Ces grands espaces, sur lesquels souffle un vent moyen d'environ 4,3 m / s à 80 m de hauteur, sont favorables à l'implantation d'éoliennes. L'entité paysagère de la Basse Marche représente d'ailleurs le territoire régional propice à ces installations le plus vaste d'après le Schéma régional éolien (après analyse des contraintes techniques, réglementaires, environnementales...).
- Les Monts de Blond constituent un petit îlot montagneux couverts de forêts, taillis de chênes et de châtaigniers auxquels s'ajoutent des replantations de chênes rouges d'Amérique, Douglas...dont le feuillage cache pudiquement plusieurs sites visités (des étangs, des blocs rocheux et des mégalithes), dont la valeur paysagère se prolonge par des pratiques culturelles et sociales qui y sont liées : supports de légendes, d'histoires, de croyances et de rites.. Il s'agit d'un site inscrit (le plus vaste du territoire).
- Souvent perchés sur les rebords des vallées, les bourgs et les petites villes ouvrent de jolies vues en balcon sur la campagne parc : c'est le cas de Bellac, Châteauponsac ou Le Dorat qui ont su conserver et valoriser les caractéristiques du bâti traditionnel, notamment ceux visibles en balcon.

- Des espaces naturels classés en ZNIEFF<sup>2</sup> (répartis de façon à peu près égale sur le territoire avec une part plus importante sur la partie Gartempe Saint Pardoux) ; Natura 2000 (notamment la vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents ; et les étangs du Nord de la Haute-Vienne : Murat et Moustiers), 11 sites inscrits essentiellement sur les communautés de communes Gartempe Saint Pardoux et Haut Limousin, et des sites emblématiques notamment le long de la Gartempe ou la Butte de Frochet à Bussière Boffy.

### **1.1.3. – Une population qui décroît, vieillit, est peu formée et aux revenus faibles, mais dont les catégories socioprofessionnelles évoluent.**

- La population du Pays du Haut Limousin continue de décroître, malgré une pause observée entre les années 2000 / 2010 (en partie grâce à l'arrivée d'une population britannique qui s'est aujourd'hui stabilisée), pour atteindre 29 991 habitants en 2013 (population sans double compte), soit -1,78 % par rapport à 1999.
- Cette situation n'est pas homogène sur le Pays : la communauté de communes Gartempe Saint Pardoux gagne des habitants (+3,3 % par rapport à 1999), en raison probablement de sa localisation plus proche de l'agglomération de Limoges, tandis que les 3 autres communautés de communes perdent de la population, en particulier celles de Basse Marche et Brame Benaize.
- Le territoire connaît certes une arrivée de population, mais le solde migratoire positif reste insuffisant pour compenser un solde naturel déficitaire engendré par une forte population âgée.
- La densité de population est très faible (19,8 hab / km<sup>2</sup>), comparable aux départements les moins peuplés de France.
- La population vieillie, la part des plus de 60 ans représente 37,8 % (tranche d'âge qui croît entre 1999 et 2011 en raison d'une augmentation des plus de 75 ans), tandis que celle des moins de 15 ans n'en représente que 13,4 %, soit près d'un jeune pour trois personnes âgées (tranche d'âge qui se réduit sur la même période).
- Si l'on en juge les projections de population d'ici 2030 par l'INSEE, le Limousin devrait connaître une augmentation de population (+ 2 %), dont 8 % en Haute-Vienne, du au solde migratoire. Mais cela ne devrait profiter qu'aux territoires sous influence urbaine. De plus, la part des plus de 60 ans du territoire devrait continuer à progresser.
  - L'ensemble de ces caractéristiques relatives à la population est perçue comme la principale faiblesse du territoire par les élus et les habitants, d'autant que l'écart s'est creusé avec le reste de la Haute-Vienne depuis 1999. Cette situation est souvent imputée au problème d'enclavement du territoire, du aux infrastructures routières (RN 147 notamment) et aux infrastructures numériques jugées insatisfaisantes.
  - Aussi, ce qui est perçu comme une faiblesse aujourd'hui pourrait devenir une menace demain, à moins de s'adapter et en faire une opportunité pour créer de l'emploi afin d'installer des actifs susceptibles d'avoir des enfants.
- Bien que les caractéristiques de la population ne soient pas très réjouissantes, quelques signaux positifs apparaissent toutefois, notamment dans la diversification en cours des catégories socioprofessionnelles, avec entre autre une augmentation des professions intermédiaires et des chefs d'entreprises et des cadres / professions intellectuelles supérieures ; et beaucoup moins de personnes sans activité professionnelle. Une évolution positive de la répartition des catégories socioprofessionnelles des habitants du territoire depuis 1999 : 42,3 % de retraités en 2011 (+20,63 %), 5,7 % d'agriculteurs exploitants (-9,08 %), 4,6 % d'artisans / commerçants (+23,38%), 2,9 % de cadres (+73,09%), 6,9 % de professions intermédiaires (+27,34%), 13,5 % d'employés (+6,72%), 12,7 % d'ouvriers (-5,52 %) et 11,3 % pour des personnes sans activité professionnelle (-46,52 %).
- La population est plutôt faiblement formée : 20,5 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'a pas de diplôme (soit plus de 5 points de plus qu'aux niveaux départemental ou régional), seulement 14,6 % de cette population de plus de 15 ans non scolarisée à le Bac et 7,8 % est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.
- Les revenus sont également très faibles et les ressources fiscales obtenues par les 14 046 ménages (soit 4 % de plus qu'en 1999) sont extrêmement limitées, ce qui freine la capacité d'action des collectivités locales : seuls 42 % des foyers fiscaux sont imposables en 2011 (soit plus de 10 points de moins que les moyennes départementale et régionale), et le potentiel financier en 2013 est de 667 € / hab seulement (contre 931,30 € pour le département ou 893,30 € pour la région). La situation s'est également dégradée sur les 10 dernières années et cette paupérisation d'une part de plus en plus importante de la population est ressentie par le territoire. Cela concourt également à une image négative du territoire par de nombreux acteurs qui y habitent ou y travaillent.

<sup>2</sup> ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

- Notons, enfin, une part très importante d'habitants qui a une vision négative de ce territoire, et cela s'accompagne d'un pessimisme et d'un certain fatalisme concernant l'avenir. Le regard le plus positif est souvent celui de nouveaux habitants arrivant soit de zones urbaines, soit d'espaces ruraux encore plus fragiles. Ces personnes sont plus souvent des retraités mais il y a également quelques actifs. Notons que le Haut Limousin est un territoire frileux, qui craint le changement. La coopération et les échanges avec des territoires limitrophes pourraient contribuer à faire évoluer cette situation.

#### **1.1.4. – Un nombre d'emplois en progression mais encore insuffisant par rapport au nombre d'actifs du territoire, dont plus d'un tiers dans la fonction publique**

- La population du territoire représente 11 666 actifs (- 2,65 % entre 1999 et 2011) dont 10 401 actifs occupés (+ 0,82 % par rapport à 1999),
- Le taux d'activité est de 68,66 %, tandis que le taux d'emploi se situe à 61,21 %.
- Le taux de chômage en 2011 se situe autour de 12,9 % soit moins qu'aux échelles départementale et régionale (respectivement 14,2 % et 13,7%). Les moins de 25 ans et plus de 50 ans, tranches d'âge « sensibles » sont moins touchées qu'au niveau départemental ou régional. Le taux de chômage longue durée atteint 5,5 %, assez proche des échelles territoriales supérieures.
- Une proportion plus faible d'habitants actifs salariés par rapport au département ou la région (73,9 %), et plus de temps partiels parmi ces habitants (20,5%). 86,1 % des habitants salariés sont en CDI, 9,4 % sont en CDD, 1,1 % sont en intérim et autant en emploi aidé, et 2,2 % sont en stage ou apprentissage.  
Les habitants actifs non-salariés concernent pour 65,2% des indépendants, 31% des employeurs et 3,8 % des aides familiaux.
- Le territoire compte 9 288 emplois, soit une hausse de seulement 1,4 % par rapport à 1999 (contre plus de 8 points pour le département ou la région), dont 65,7 % se trouvent dans la sphère présentielle. Cependant, cette hausse a été sensiblement plus forte qu'aux échelles départementale et régionale depuis 2006. Ces emplois se répartissent à 33,8 % dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et l'action sociale (3 138 emplois), 29,3 % dans le commerce / les transports et les services (soit 2 721 emplois), 18 % dans l'agriculture (1 668 emplois), 10,6 % dans l'Industrie (982 emplois) et 8,4 % dans la construction (779 emplois). Les deux catégories d'emploi dont la part a diminué par rapport à 1999 sont l'industrie et la construction.
- Les catégories socio-professionnelles des emplois du pays se composent de 29,2 % d'employés (2 714 personnes), 21,6 % d'ouvriers (2 002 personnes), 15,6 % de professions intermédiaires (1 453 personnes), 15,3 % d'agriculteurs exploitants (1 417 personnes), 12 % d'artisans / commerçants / chefs d'entreprise (1 112 personnes) et enfin 6,4 % de cadres / professions intellectuelles supérieures (591 personnes).
- Des migrations pendulaires professionnelles journalières qui représentent environ 3 325 sorties du territoire pour 1 687 entrées dont 1/3 provient de l'agglomération de Limoges et autant s'y rend, en raison notamment d'une population active occupée plus importante que le nombre d'emplois disponibles sur le territoire. Le coût des déplacements en voiture individuelle, souvent sous-estimé, augmente la vulnérabilité des ménages déjà fragiles économiquement.

#### **1.1.5. – Une majorité d'entreprises individuelles constitue un tissu économique plutôt traditionnel de proximité.**

- Le territoire du GAL comptabilise 1 260 établissements en 2013 dont 44 % sur la communauté de communes du Haut Limousin.
- Les 5 pôles d'activités principaux sont Bellac (174 établissements), Le Dorat (95), Châteauponsac (77), Magnac-Laval (71) et St Sulpice les Feuilles (57).
- 37 établissements comptent 20 salariés et plus, dont 33 qui disposent de leur siège social sur le territoire.  
Les principaux établissements pourvoyeurs d'emplois sont dans l'industrie (15 établissements pour environ 610 emplois, notamment dans la mécanique, le textile, la céramique ou la construction), le commerce (11 établissements pour environ 410 emplois, notamment dans l'alimentaire et l'agroalimentaire, ainsi que le commerce automobile), les services (11 établissements pour 430 emplois, notamment dans le conditionnement, la santé et l'action sociale). Sans oublier dans le public, la présence de l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin qui, à lui seul, représente près de 720 emplois.

- Un tissu économique, composé d'une très large majorité d'entreprises de petite taille, comprend 72 % d'entreprises qui n'ont pas de salarié, et 24 % qui en ont moins de 10.
- Les activités de services (qui intègrent de l'artisanat) sont les plus représentées. Le poids de l'artisanat, dont les entreprises du bâtiment représentent 30 % des entreprises immatriculées, est plus important que celui du commerce.
- Des chefs d'entreprises dont la tranche des 40 / 60 ans est la plus importante et notamment celle des 50/59 ans qui est la plus représentée, sachant que la part des plus de 55 ans a augmenté ces 5 dernières années, d'où une nécessaire vigilance sur la transmission / reprise.
- 467 créations d'entreprises sur la période 2010/2013 (soit 16% de moins que sur la période 2006/2009), dont 37 % sur la communauté de communes du Haut Limousin. Ces créations concernent plus particulièrement les activités artisanales, notamment dans le bâtiment et les activités de services. Le tissu d'entreprises commerciales et plus particulièrement le commerce de détail se renouvelle plus difficilement, notamment en raison de pôles d'attractivité extérieurs au territoire qui entraînent une évasion commerciale, ainsi que de l'essor du E-commerce alors que les entreprises locales n'ont pas engagé cette révolution.
- 3 communes sur 5 du Pays du Haut Limousin ne disposent d'aucun commerce de proximité dit « de première nécessité » ou d'une offre limitée en la matière. Ce maillage en commerces alimentaires est moindre que dans les espaces à dominante rurale au niveau national. Cette situation rend indispensable les tournées alimentaires qui permettent à 51 communes du Pays sur 52 d'être desservies par au moins deux tournées. Globalement, tous les habitants se trouvent à moins de 15 minutes d'un commerce de première nécessité et 20 minutes d'un supermarché.
- Le territoire compte 16 zones d'activités, dont 6 privées, certaines étant inoccupées ou presque. L'absence de véritable stratégie économique de territoire dans les communautés de communes jusque dans les dernières années n'a pas permis de mener une réflexion visant à analyser les besoins et les raisons de leur faible occupation mais il semble que certaines soient mal localisées et / ou mal équipées en services annexes (très haut débit, restauration...).
- L'ensemble du territoire est classé en Zone de Revitalisation Rurale.
- En matière de synergie entre les entreprises, il n'existe actuellement pas de réseaux ou club et les collectivités n'ont pas investis ce champ pour dynamiser leur tissu économique si ce n'est en soutenant les associations d'artisans commerçants. Aussi, pour commencer à engager cette démarche de réseau, le Pays a accompagné au cours des 3 dernières années ces associations à se structurer et à s'organiser pour toucher de nouveaux membres et établir un plan d'actions pluriannuel. La suite de cette démarche vise à les accompagner vers l'émergence de projets collectifs qui dépassent le cadre des manifestations. La volonté du territoire d'investir de nouveaux horizons en matière de développement économique (l'économie du bien vieillir et la transition énergétique) peut en être une occasion. Il existe d'ailleurs déjà des acteurs locaux, surtout associatifs ou agricoles, qui abordent de près ou de loin ces sujets, en particulier sur l'économie circulaire : des associations / entreprises d'insertion engagées dans le recyclage (textile pour Remparts et électroménager / informatique pour Maximum), la Chambre d'agriculture et les communautés de communes du Haut Limousin et de Basse Marche autour de la méthanisation, les CUMA autour du bois... Ces thèmes sont susceptibles de rassembler au-delà des acteurs déjà identifiés.

#### **1.1.6. – Une agriculture axée sur l'élevage ovin et bovin, placée sous signe de qualité**

- Le Pays du Haut Limousin compte 1 236 exploitations (- 21,6 % depuis 2000), dont une majorité de taille dite « moyenne ».
- La Surface Agricole Utilisée (SAU) s'étend sur 100 367 hectares (-4,9 % depuis 2000) soit 66,42 % de la superficie du Pays, et la SAU moyenne par exploitation, qui augmente entre chaque recensement, est de 81,2 hectares soit parmi les plus vastes en Limousin. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles dégagent de plus grandes ressources. En effet, la majeure partie des exploitations à une faible Production Brute Standard (PBS) (inférieure à 800 € par hectare de SAU en 2010).
- Le coût du foncier agricole est plutôt faible, surtout sur la frange Nord du Pays, comparé au reste du territoire national et même européen, y compris dans les pays les plus pauvres. Entre le faible coût des terres, la part de SAU qui devrait se libérer de manière importante dans les prochaines années (en partie en raison de l'âge des exploitants et co-exploitants – même si la part des plus de 55 ans se situe dans la moyenne départementale), la tendance serait

plutôt de voir ces terres délaissées et devenir des friches. Certains élus et acteurs locaux pensent qu'avec le temps elles deviendront de petits bois sans intérêt forestier (utile uniquement pour de la plaquette bois ?). Cette situation suscite un intérêt pour d'autres activités qu'agricoles - espaces de chasse, production énergétique (champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques) – ce qui conduit à des réactions de rejet de ces nouvelles activités par les acteurs attachés à la fonction agricole et notamment l'élevage, élément façonnant le paysage.

- Une production orientée sur un élevage de qualité, ovins à l'Ouest (193 267 têtes) et bovins à l'Est (95 783 têtes). Les exploitations sont majoritairement placées sous signe de qualité, avec l'Agneau du Baronet en ovin et le Blason Prestige en bovin.  
Même si le nombre d'emplois agricoles n'a pas baissé ces 10 dernières années, le cheptel s'est réduit. Un des enjeux agricoles sur le nord du département est notamment de s'organiser pour encourager, accompagner et faciliter l'installation et en particulier d'éleveurs ovins. Ceci contribuera également à maintenir une filière plutôt organisée avec la présence sur le territoire d'un lycée agricole, un abattoir (plutôt ovin), plusieurs grandes manifestations ( le salon international Tech Ovin, la foire nationale de reproducteurs ovins et le Carrefour génétique ovin, une association qui valorise la laine de mouton – Laines Locales Réseau Limousin, et un possible rapprochement avec Les Portes du Cuir (qui regroupe pour le moment les territoires du PNR Limousin, la Chataigneraie Limousine et le Pays Horte et Tardoire).
- Une production essentiellement tournée vers la viande, mais des sous-produits à valoriser pour augmenter la plus-value économique des exploitations (laine, cuir...).
- Une demande croissante en circuits courts et des réseaux se structurent actuellement, soit directement par des acteurs locaux, soit sur impulsion de la Chambre d'Agriculture, soit en partenariat avec l'association interconsulaire de la Haute-Vienne qui a initié l'action « Les Inévitables » (met en relation producteurs et restaurateurs locaux), mais seulement 5 à 10 % d'exploitations qui commercialisent en circuits courts.

#### **1.1.7. – Un tourisme de nature qui s'accompagne d'un hébergement qui reste à qualifier**

- Le Pays du Haut Limousin compte **2 lieux de visites** : le musée des arts et traditions populaires « René Baubérot » à Châteauponsac, labellisé musée de France, qui gère, outre des collections archéologiques, un **fonds ethnographique** unique en Limousin (évoquant de la vie quotidienne, du monde agricole, des métiers d'autrefois) ; et la collégiale du Dorat, deux sites dont la fréquentation a chuté de plus de la moitié en 10 ans.
- Il existe également **plusieurs sites d'intérêt, gratuits et variés** : visite du village de Mortemart, classé plus beau village de France (le seul de la Haute-Vienne), le parcours « Nostalgie Rurale » à Montrol Sénard, sorte d'écomusée qui évoque la vie rurale au début du XXe siècle dans des lieux authentiques éclatés au cœur du village, la visites des centres bourgs de Châteauponsac et Bellac (qui dispose du label « Village Etape ») qui sont également 2 stations vertes, le prieuré des Bronzeaux, les sites naturels organisés pour l'accueil du public et l'interprétation comme à la butte de Frochet à Bussière Boffy ou les sentiers à légendes dans les Monts de Blond. Notons également le développement du « géocaching » dans plusieurs de ces communes.
- Avec un taux d'occupation de **11,7 semaines en moyenne pour les gîtes de France**, le nombre de nuitées est relativement faible.  
Cela traduit en fait la nature de la destination mais également la qualité de l'hébergement. En effet, **celui-ci est peu qualifié** avec 3317 lits marchands composés à 57 % d'emplacements nus dans les campings, et 8 % de cette offre consiste en des lits marchands non labellisés.  
Les 5 sites majeurs et structurants en matière d'hébergement en Haut Limousin sont : la station de loisirs de Saint-Pardoux, Bellac, Châteauponsac, le plan d'eau de Mondon et le hameau des Pouyades. Etant donné que ce sont eux qui génèrent les flux, il est indispensable de s'appuyer sur leur notoriété et de travailler à leur promotion.
- Un tourisme axé sur les filières autour des activités de nature : la randonnée (avec **887 kilomètres de sentiers** répartis sur le territoire dont 115 km pour le GRP des Monts de Blond et 25 km autour du Lac de St Pardoux), le VTT et le cyclotourisme, le golf (activité possible à Mortemart avec un parcours 9 trous), **l'équitation, seule filière générant une vraie économie directe** découlant des prestations liées à l'activité (encadrement, cours, pensions, hébergement, alimentation, frais de vétérinaires...). Cette filière n'est pas en perte de vitesse, elle repose sur la dynamique des prestataires proposant l'activité. C'est un des atouts forts du territoire.



A noter également l'existence d'une ancienne ligne de chemin de fer reliant Bessines à Magnac-Laval en passant par Châteauponsac et Le Dorat, sur laquelle un **projet de voie verte** est envisagé depuis plusieurs années et qui pourrait être une artère structurante pour les filières touristiques.

- **Les activités en milieu aquatiques sont également présentes** : elles se localisent essentiellement sur le lac de St Pardoux qui permet les activités nautiques (ski nautique, canoë, kayak et voile), la descente de la Gartempe en canoë kayak n'étant plus pratiquée bien qu'elle drainait de nombreux sportifs mais également des touristes. Les autres activités aquatiques recherchées par les touristes concernent la baignade, or le Pays ne compte que 4 sites : St Pardoux et Azat le Ris qui ont des plans d'eau autorisés, et 2 piscines d'été à Cromac et Bellac. Enfin, la principale activité aquatique sur laquelle le territoire a développé des spécificités concerne la pêche. L'offre est très variée, tant dans les formes de pêche que dans les hébergements qui se spécialisent. Il convient maintenant de fidéliser les pratiquants et de conquérir de nouveaux marchés tout en préservant les atouts de notre territoire.
- Le travail de structuration, organisation et professionnalisation du tourisme sur le territoire est engagé depuis plusieurs années et est maintenant clarifié. Commence maintenant la phase de la mise en œuvre opérationnelle de cette **nouvelle organisation qui s'articule autour des 4 offices de tourisme travaillant en réseau**, chacun ayant développé des compétences spécifiques qu'il peut mettre à disposition de ses partenaires. Ces 4 offices représentent aujourd'hui 8,5 équivalent temps plein. La coordination est assumée par le Pays du Haut Limousin.

#### **1.1.8. – Un habitat ancien majoritairement occupés par son propriétaire**

- Une augmentation croissante du nombre de logements (+ 8 % entre 1999 et 2011) mais une progression moins forte qu'aux niveaux départemental et régional ; à mettre en parallèle avec la baisse du nombre d'habitants mais une hausse du nombre de ménages.
- Avec 14 041 résidences principales en 2011, soit 66,8 % des logements, la proportion de résidences principales se réduit et est largement inférieure aux taux départemental (83,56 %) et régional (77,18 %).
- La proportion de résidences secondaires ou occasionnelles en 2011 est largement supérieure (18,8 %) aux moyennes départementale (7,6 %) et régionale (12,5 %), de même, la part de logements vacants est importante avec un taux de 14,4 % contre 8,9 % pour le département ou 10,3 % pour la région.
- Le pays du Haut Limousin est un territoire rural habité majoritairement par des propriétaires en 2011. Avec un taux de locataires de 21 % (contre 37 % pour le département ou 32 % pour la région), il ne compte en moyenne qu'un habitant sur cinq qui soit locataire, voire un sur quatre sur la communauté de communes du Haut Limousin.
- En 2011, la répartition des résidences principales se faisait de la manière suivante. Sur 14 415 ménages fiscaux en 2011, 10 933 sont des propriétaires occupants, 1 882 des locataires du parc privé, 816 sont locataires HLM, 254 sont en location appartenant à des collectivités locales et 530 ont un autre statut.
- D'après les données de l'ANAH, les nouveaux emménagés et nouveaux ménages, c'est-à-dire dans un nouveau logement entre 2007 et 2011, représentent 43,47 % des ménages fiscaux. Cela signifie qu'il y a de forts mouvements de population dans les logements.
- Comparé aux moyennes départementale et régionale (respectivement de 27,7 % et de 32,7 %), le pays du Haut Limousin connaît un parc composé à 53,9 % de résidences principales construites avant 1946. Ce taux peine à se réduire car le nombre de permis de construire déposés, aux dires des maires, est très faible sur la très grande majorité des communes. Près de la moitié dit avoir moins de 5 demandes par mandat.
- La proportion de communes du pays qui a établi un document d'urbanisme par rapport au reste des communes en Haute-Vienne, fait craindre l'application de la loi sur les Schémas de cohérence territoriale qui prévoit de ne plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation lorsqu'il n'y a pas de SCoT.

#### **1.1.9.- Un cadre de vie très agréable avec l'ensemble des services dits principaux accessibles à moins de 15 mn**

- **Des temps d'accès aux services jugés raisonnables.** Cependant, les difficultés de déplacement d'une population de plus en plus âgée, la disparition progressive de permanences de services de Limoges... conduit le territoire à devoir trouver de nouvelles formes d'organisation qui permettent de pallier à cette distance / temps en plus de ceux liés à

la mobilité. Malgré un certain nombre de points de desserte bus ou ferroviaires, l'irrégularité du réseau sur une majorité de ces communes laisse le territoire fragile en matière de mobilité, notamment pour les déplacements non professionnel et scolaires. Les personnes âgées ou sans emploi sont les plus vulnérables. Cette situation se fait ressentir pour accéder aux chefs-lieux de canton pour des démarches administratives, accéder aux soins ou bénéficier d'activités culturelles ou sportives.

- **L'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin (HIHL)** se situe à Bellac mais l'établissement se répartit également sur les communes du Dorat et de Magnac -Laval. Il s'agit d'un établissement à la croisée du sanitaire et du médico-social dont les services / missions concernent : la médecine, avec hospitalisation de jour, dont l'équipe est composée des médecins libéraux et d'un médecin hospitalier ; un service de soins de suite et de réadaptation (convalescence), une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP), des unités d'hébergements de personnes âgées dépendantes ; un Accueil de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ; un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSID) ; un service pour l'hospitalisation à domicile ; un service de portage de repas à domicile ; des consultations avancées de spécialistes de Limoges / St Junien ou Montmorillon sur les sites de Bellac et/ou Le Dorat.
- **La santé est le domaine qui préoccupe le plus.** En effet, comme dans de nombreux espaces ruraux, la démographie médicale est préoccupante, mais elle l'est d'autant plus que le territoire est éloigné des principaux pôles urbains, que 720 emplois (de l'Hôpital Intercommunal) sont en jeu puisque leur pérennité dépend de la présence des médecins. Par ailleurs, l'Hôpital a lui aussi des difficultés à recruter.
- **Les diverses formes d'accueil de la petite enfance sont globalement satisfaisantes** (multiaccueil, microcrèche, assistantes maternelles, Relais Assistantes Maternelles, Lieu Accueil Enfants / Parents, Accueil de Loisirs Sans Hébergement...) et leur maillage répondent plutôt bien aux besoins du territoire, excepté pour la communauté de communes Brame Benaize où il manque une structure d'accueil collectif.
- **En matière culturelle, le territoire a engagé une politique volontariste depuis plusieurs années qui commence à porter ses fruits en matière d'équipements, de diffusion culturelle, de création, de pratiques artistiques, de travail de démocratisation et d'organisation des acteurs. Ce sont ces deux derniers aspects qui restent à améliorer. Ainsi le Haut Limousin bénéficie d'une vie culturelle riche et bien développée pour un territoire rural de cette nature.**
  - **Le territoire est bien couvert en équipements** : des réseaux de lecture intercommunaux sur 3 des 4 communautés de communes et une bibliothèque sur la commune principale de la 4<sup>ème</sup>, 2 écoles de musiques et 2 cinémas (Bellac et le Dorat) ainsi qu'un cinéma itinérant une fois par mois (à Châteauponsac et Arnac la Poste), 1 Théâtre labellisé Scène conventionnée à Bellac, des salles des fêtes requalifiées pour accueillir du spectacle vivant sur 10 communes, et enfin 2 sites privés destinés à la musique : La Ferme de Villefavard, de réputation internationale dans le milieu de la musique classique (lieu de création, enregistrement et diffusion), et la Grange aux chansons à la ferme de Quinsac à Roussac : salle de diffusion d'artistes interprètes de la chanson française.
  - **3 événementiels annuels estivaux d'envergure nationale** : Le festival national de Bellac (théâtre et un peu musique), le festival du Haut Limousin (musique classique dans lieux patrimoniaux) et Les Nuits Musicales de Cieux (festival de guitare à Cieux + 2 communes environnantes). Ces événementiels font l'objet d'une communication commune depuis 2013 (démarche unique en France) sur un support intitulé « Haut Limousin, terre de festivals » sous la bannière pays, et à l'origine de la création d'une marque « Haut Limousin, terre de culture vivante ». Ce support a intégré en 2014 un 4<sup>e</sup> festival, créé cette même année : Zicanouc, qui propose des types variés de musiques actuelles.
  - Des programmeurs et d'autres manifestations : les journées du Parfait Petit nOmad, le festival Brin de culture, les programmations de l'association Cazalibus ou de bars / restaurants à Bellac, Nouic ou Le Dorat....
  - Le territoire compte également **de nombreuses associations qui proposent une pratique artistique**, dans les principaux pôles de vie (chorale, danse, musique, théâtre, arts plastiques, cirque...).
  - Un centre de formation aux Arts céramiques à St Sulpice les Feuilles : Prometer.
  - Des lieux d'expositions dans les offices de tourisme, dans les 2 salles d'exposition sous la mairie de Mortemart, des « galeries d'art » à Rancon...
  - 5 ateliers d'artistes au Couvent des Carmes à Mortemart, sous la bannière de la commune,

- La maison d'Éditions Rougerie, installée à Mortemart qui édite de la poésie, et l'Éditeur Akata, spécialisé dans le manga, à Rancon.

- **Un milieu sportif dynamique qui représente près d'un tiers des associations du territoire, dans des domaines très variés.** Il dispose également d'infrastructures (terrains de tennis parfois couverts, terrains de foot, piscines non couvertes à Bellac et Mondon...) **mais assez peu sont qualifiées** pour des pratiques qui nécessitent des équipements spécifiques.

Surtout, il manque une piscine **couverte**, réclamée depuis de nombreuses années par les habitants (jeunes, familles, retraités). Cet équipement fait également défaut pour les écoles, les entraînements pour les pompiers / gendarmes... Il est surtout ressenti manquant par toute la partie Nord, Centre et Ouest du territoire puisque à l'Est les habitants vont à la Souterraine, au Sud à St Junien et bientôt ceux du Sud Est iront à celle de St Pardoux, encore en projet, portée par le Département.

Notons la **présence de manifestations sportives ou activités** en lien avec la course (La « Frédéric Mistral » dans les Monts de Blond), les activités aériennes avec la manifestation Estival à Blond et la création en 2014 d'une école de parachutisme ascensionnel au Dorat (activité peu développée en Limousin), la plongée à Saint-Sornin-Leulac...

- **L'offre de formation se répartie sur l'ensemble du territoire.** Bellac est la commune qui dispose de la gamme d'enseignements la plus complète, avec la présence de 3 établissements: Collège, Lycée professionnel (LP), Lycée général et technique (LGT). L'offre de formations sur le territoire est plutôt bien dotée, et concerne plusieurs types de secteurs d'activités : 2 établissements proposent des formations d'apprentissage : Le Lycée Martin Nadaud à Bellac et le Lycée professionnel du Dorat.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES / ENJEUX

Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités du territoire	Menaces du territoire	Enjeux à traiter en terme de Développement local sur le territoire	Enjeux à traiter Spécifiquement par LEADER
<b>Localisation – Infrastructures – Rayonnement et relations aux autres territoires</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Homogénéité dans la taille des communes et répartition équilibrée de petits pôles de vie.</li> <li>• Axes routiers importants et fréquentés traversent le territoire.</li> <li>• Bonne desserte de l'Ouest du territoire en gares ferroviaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune commune ne joue un rôle de moteur, Bellac ayant du mal à jouer cette fonction pour l'Ouest du territoire.</li> <li>• La non mise à 2x2 voies des nationales, couplée à l'éloignement des principaux pôles urbains (Limoges / Poitiers), impacte négativement leur rôle structurant et maintient la partie Ouest enclavée / isolée. Ce point est perçu par de nombreux acteurs locaux comme la principale raison de la difficulté pour ce territoire de se développer.</li> <li>• Des Technologies de l'Information et de la Communication qui ont évolué mais l'ensemble est encore très insuffisant, représentant un frein à l'attractivité de nouveaux habitants ou des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 147 reliant Limoges à Poitiers.</li> <li>• Une volonté des pouvoirs publics de mettre des moyens financiers sur les infrastructures numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montée en puissance, du fait législatif, des agglomérations et métropoles qui pourraient les rendre, elles et leurs campagnes proches, encore plus attractives au détriment de territoires ruraux enclavés et éloignés des pôles urbains, maintenant les territoires fragiles dans encore plus de fragilités et/ou les paralysant pour agir.</li> </ul>	<p><b>Enjeu 1 : Développement des infrastructures de communication</b> (numériques, routières, téléphoniques) <b>et de leurs usages</b>, permettant de rester « relia / connecter" au « reste du monde» pour se développer, et amortir l'éloignement des pôles urbains</p> <p><b>Enjeu 6 : Création d'une image positive du territoire</b></p>	<p>Faciliter le développement des infrastructures et usages des technologies de l'information et de la communication.</p>
<b>Paysages / Espaces naturels</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysage composé du site inscrit des Monts de Blond, de cours d'eau et d'une campagne parc, bocagère et de pâturage, facteur d'image positive, support agréable pour la vie culturelle, le développement du tourisme de pleine nature et utile à l'élevage mais...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ... un paysage qui risque de se modifier et de perdre de son intérêt en raison d'une évolution des pratiques agricoles qui conduit de nombreux agriculteurs à arracher les haies et les arbres isolés au profit d'une mise en culture des terres, au risque d'une banalisation du paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De vastes espaces propices au développement de nouvelles activités (productions d'énergies renouvelables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évolution des pratiques agricoles pour assurer la rentabilité des exploitations peut jouer sur la trame bocagère et les arbres isolés, un des rares moyens pour animer le paysage et éviter l'ennui, et essentiel pour l'image de parc qu'offre la Basse Marche.</li> </ul>	<p><b>Enjeu 8 : Maintenir un paysage de qualité composé du bocage (de la Basse Marche), de roches, des forêts et mégalithes des Monts de Blond.</b> (Préserver et gérer les structures végétales, tout en créant de nouvelles ressources pour les agriculteurs afin de les rendre acteurs de cette préservation / gestion.</p>	<p>Redonner une valeur à la haie et aux arbres pour encourager leur maintien et leur entretien, voire en replanter, du moins en limiter l'arrachage.</p>

Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités du territoire	Menaces du territoire	Enjeux à traiter en terme de Développement local sur le territoire	Enjeux à traiter Spécifiquement par LEADER
<b>Population</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée de population (actifs et retraités) qui a une vision positive du territoire.</li> <li>• Diversification des CSP en cours : accroissement des professions intermédiaires / des chefs d'entreprises et des cadres / professions intellectuelles supérieures ; et beaucoup - de personnes sans activité professionnelle .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure de la population (solde naturel négatif et supérieur au solde migratoire positif, faible densité, faible vieillissement de la population)</li> <li>• Population peu diplômée</li> <li>• Faible potentiel fiscal</li> <li>• Fatalisme / Défaitisme qui rendent beaucoup d'acteurs passésistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendence croissante d'une frange de population urbaine qui cherche à s'implanter en campagne très rurale et/ou à se reconverter dans de nouvelles activités.</li> <li>• Le thème de la silver économie commence à être identifié dans les politiques publiques, une occasion de faire du vieillissement une force et non plus un handicap, et donc de faire évoluer le regard des acteurs locaux sur leur territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la baisse de population qui peut entraîner le territoire dans un cercle vicieux (moins d'habitants et peu d'entreprises = viabilité plus difficile pour des entreprises de proximité et moins de ressources pour impulser de nouveaux projets de développement pouvant contribuer à donner une image de territoire rural « profond », peu attractif pour attirer de nouveaux habitants.</li> <li>• Arrivée de populations fragiles économiquement et socialement</li> <li>• Accentuation des disparités territoriales (au sein même du territoire et par rapport au reste du département)</li> <li>• L'accent mis sur la transition énergétique commence à sensibiliser certaines populations, susceptibles de venir s'installer, sur des aspects sur lesquels la distance aux agglomérations et l'état du bâti risquent de représenter des freins à l'installation</li> </ul>	<p><b>Enjeu 3 : Développement, accroissement et diversification des formes de ressources financières</b> pour rendre davantage viable l'existant et permettre la mise en œuvre de nouveaux projets concourants à l'attractivité du territoire.</p> <p><b>Enjeu 5 : Préservation du cadre de vie</b> (calme, rythmes, paysages, offre de loisirs, services à la population), <b>voire amélioration</b> (culture / sport, diversité commerciale).</p> <p><b>Enjeu 6 : Création d'une image positive du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver les conditions de maintien de la population, et d'accueil de nouvelles, pour rajeunir et renouveler la population à travers l'emploi, le cadre de vie</li> <li>• Travailler sur l'image du territoire à travers le développement d'actions exemplaires / d'excellence sur lesquelles communiquer.</li> </ul>
<b>Emploi – Population active</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation (légère) des actifs occupés alors que le nb d'actifs baisse</li> <li>• Hausse du nb d'emplois (mais - forte qu'aux niveaux départemental ou régional)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des emplois perdus dans l'industrie et la construction : des domaines pourvoyeurs d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des potentiels de développement en matière économique / emploi dans l'économie verte (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois, économie circulaire...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration pendulaire importante : la hausse des prix du carburant pourrait être défavorable au maintien de certains habitants sur le territoire</li> <li>• 1/3 des emplois dans la fonction publique : la baisse de population pourrait conduire à la fermeture de certains services publics dont à des pertes d'emplois supplémentaires.</li> </ul>	<p><b>Enjeu 3 bis : Diversification du tissu économique</b> pour créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois, modifier la typologie de la population (revenus, CSP, autochtones / arrivants)</p> <p><b>Enjeu 4 : Maintien de l'emploi existant</b> (fonction publique, artisanat / commerce de proximité et « de première nécessité », services à la personne, agriculture, industrie).</p> <p><b>Enjeu 7 : Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques</b> sur l'impact en matière d'activité économique, de typologie de population et d'organisation de l'espace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la création d'emploi à travers le développement de nouvelles activités, pas ou difficilement délocalisables, et notamment en lien avec la transition énergétique</li> <li>• Jouer sur une image positive du territoire</li> </ul>

Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités du territoire	Menaces du territoire	Enjeux à traiter en terme de Développement local sur le territoire	Enjeux à traiter Spécifiquement par LEADER
<b>Artisanat / Commerce / Services / Industrie</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De belles entreprises spécialisées (Freschin, Allande, Doralaine, Les Chaîneries Limousines, Tannerie Gal...)</li> <li>• Des savoir-faire préservés</li> <li>• Un tissu commercial de première nécessité satisfaisant (maillage, diversité...)</li> <li>• Territoire bien desservi en grandes et moyennes surfaces par rapport au nb d'habitants.</li> <li>• Un nombre de création d'entreprises supérieur à la moyenne régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tissu économique moins dense que sur le reste du département rural</li> <li>• Des difficultés de recrutement dans l'artisanat</li> <li>• Peu d'entreprises qui utilisent le numérique pour se développer et se faire connaître (captation de nouveaux marchés, toucher de nouvelles populations...)</li> <li>• Pas de réseau entre les entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une circulation importante de poids lourds à capter d'un point de vue économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennité des entreprises fragilisée par la perte de population, qui n'est pas compensée par l'éloignement des agglomérations en raison de pôles de vie concurrents en périphérie extérieure du Pays.</li> </ul>	<p><b>Enjeu 3 bis : Diversification du tissu économique</b> pour créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois, modifier la typologie de la population (revenus, CSP, autochtones / nouveaux arrivants) concourant à une redynamisation du territoire.</p> <p><b>Enjeu 4 : Maintien de l'emploi existant</b> (fonction publique, artisanat / commerce de proximité et « de première nécessité », services à la personne, agriculture, industrie).</p> <p><b>Enjeu 7 : Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques</b> sur l'impact en matière d'activité économique, de typologie de population et d'organisation de l'espace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'installation et le maintien du tissu économique de proximité</li> <li>• Encourager le tissu local à investir les questions des usages numériques, de la silver économie et de la transition énergétique</li> <li>• Engager des démarches collectives favorisant l'impulsion de réseaux d'entreprises</li> </ul>
<b>Tourisme</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire offrant des espaces divers permettant un loisir de pleine nature autour d'activités comme la randonnée, le VTT, l'équitation, la pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de lits marchands qualifiés</li> <li>• Peu de lieux de visites</li> <li>• Peu d'articulation entre la sphère économique et la sphère touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structuration de l'organisation touristique en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup de territoires ruraux ont déjà misé sur le tourisme de pleine nature donc difficile de se démarquer.</li> </ul>	<p><b>Enjeu 4 : Maintien de l'emploi existant</b> (fonction publique, artisanat / commerce de proximité et « de première nécessité », services à la personne, agriculture, industrie).</p> <p><b>Enjeu 6 : Création d'une image positive du territoire</b></p>	<p>Accompagner les acteurs touristiques à se qualifier (hébergement et activités) pour être compétitifs par rapport aux territoires qui ont les mêmes atouts et mêmes faiblesses.</p>

Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités du territoire	Menaces du territoire	Enjeux à traiter en terme de Développement local sur le territoire	Enjeux à traiter Spécifiquement par LEADER
<b>Agriculture</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production agricole de qualité, reconnue basée sur l'élevage ovin et bovin</li> <li>• Des filières organisées</li> <li>• Agriculture qui façonne le paysage</li> <li>• Un prix du foncier assez faible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de l'élevage (nb de têtes du cheptel, nb éleveurs, SAU en herbe...)</li> <li>• Augmentation de la SAU en terres cultivables entraînant des modifications paysagères (impact pour l'environnement, le tourisme... ?)</li> <li>• Une production agricole qui dégage de très faibles revenus</li> <li>• L'élevage est tourné essentiellement vers la viande : les produits dérivés (cuir, laine...) ne sont pas valorisés.</li> <li>• Peu de transformation locale des produits agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une tendance croissante à vouloir consommer des produits locaux, retour au « naturel »</li> <li>• Faible coût du foncier</li> <li>• Un territoire qui offre un potentiel pour la production énergétique (éolien sur des espaces peu peuplés, photovoltaïque sur des zones qui ne peuvent pas être exploitées, méthanisation...), source de revenus complémentaires pour les agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficile renouvellement des éleveurs</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• L'agriculture est l'activité qui a le plus d'impact en matière paysagère</li> <li>• La production d'énergie ne doit pas se faire au détriment du paysage ou de l'activité agricole : la localisation de ces sources de production d'énergie doit être réfléchie.</li> </ul>	<p><b>Enjeu 3 bis : Diversification du tissu économique.</b></p> <p><b>Enjeu 4 : Maintien de l'emploi existant</b> (fonction publique, artisanat / commerce de proximité et « de première nécessité », services à la personne, agriculture, industrie).</p> <p><b>Enjeu 6 : Création d'une image positive du territoire</b></p> <p><b>Enjeu 7 : Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques</b></p> <p><b>Enjeu 8 : Maintenir un paysage de qualité composé du bocage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouer sur l'image du territoire, ses savoir-faire et son excellence dans les filières d'élevage pour attirer des éleveurs</li> <li>• Encourager l'exploration de nouveaux débouchés à l'élevage sans pénaliser la qualité de la viande</li> <li>• Faciliter la transformation des produits agricoles et les circuits courts</li> </ul>
<b>Habitat</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bâti de centre bourg qui présente des qualités architecturales.</li> <li>• Un prix de l'immobilier peu élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de vacance important dans l'habitat</li> <li>• Beaucoup de logements anciens énergivores.</li> <li>• Peu de communes sont dotées d'un document d'urbanisme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement climatique</li> <li>• Gaspillage de l'espace à travers création de lotissement : besoin de trouver un juste milieu entre reconquête du vacant et développement d'un habitat neuf durable pour accueil de population</li> </ul>	<p><b>Enjeu 5 : Préservation du cadre de vie, voire amélioration</b></p> <p><b>Enjeu 7 : Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager une redynamisation des centres bourgs en réinvestissant et revalorisant le bâti vacant plutôt que d'encourager la création de nouveaux lotissements</li> <li>• Adapter le bâti de centre bourg aux demandes des habitants (personnes âgées, apprentis...)</li> </ul>

Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités du territoire	Menaces du territoire	Enjeux à traiter en terme de Développement local sur le territoire	Enjeux à traiter Spécifiquement par LEADER
<b>Cadre de vie / Services à la population</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture : des lieux structurants et de grands événementiels</li> <li>• Plusieurs établissements de formation, notamment professionnels.</li> <li>• Une offre de services en matière d'accueil de petite enfance satisfaisante</li> <li>• Un tissu sportif dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des problèmes de mobilité de certaines populations.</li> <li>• La désertification médicale</li> <li>• Pas de piscine couverte</li> </ul>	<p>Culture : les acquis en matière de développement culturel peuvent être prolongés pour toucher davantage les publics et permettre ainsi un travail d'ouverture, de mixité sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désertification médicale.</li> </ul> <p>La santé : Un service considéré comme essentiel par la population et qui semble aujourd'hui en danger avec une démographie médicale jugée alarmante</p> <p>→ Un risque pour le maintien de la population âgée qui représente plus d'un tiers des habitants (et donc d'une population déjà présente qui n'est pas à capter mais à garder)</p> <p>→ Un impact potentiel sur les 720 emplois de l'hôpital.</p>	<p><b>Enjeu 2 : Préservation de l'accès aux soins et d'un tissu pluridisciplinaire de professionnels de santé</b> pour maintenir un service considéré comme essentiel, impactant directement le maintien de la population actuelle.</p> <p><b>Enjeu 5 : Préservation du cadre de vie</b> (calme, rythmes, paysages, offre de loisirs, services à la population), <b>voire amélioration</b> (culture / sport, diversité commerciale).</p> <p><b>Enjeu 6 : Création d'une image positive du territoire</b></p> <p><b>Enjeu 7 : Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques</b> sur l'impact en matière d'activité économique, de typologie de population et d'organisation de l'espace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux soins par la télémédecine</li> <li>• Investir le champ culturel à travers l'approche « publics » et non plus essentiellement « programmeurs / diffuseurs ».</li> <li>• Utiliser la culture comme un des vecteurs de développement économique</li> </ul>



## 2.2. - LA STRATEGIE DU GAL

---

Sur la base du diagnostic et de l'identification de 8 enjeux, le Pays a défini sa stratégie de territoire pour la période 2015 /2030.

Sur cette base, le comité de pilotage a choisi de retenir **une priorité ciblée lui permettant de traiter de nombreux aspects de la stratégie du territoire mais en l'approfondissant pour son programme Leader via des méthodes innovantes de mise en œuvre et sur des aspects pour lesquels le programme allait apporter une valeur ajoutée.**

**Ainsi, la plus-value de Leader consistera à aborder certains thèmes stratégiques du développement local, qu'il traitait jusque-là de manière trop partielle (parfois sans stratégie suffisamment définie), d'une nouvelle manière et avec de nouvelles approches.**

Ces thèmes sont :

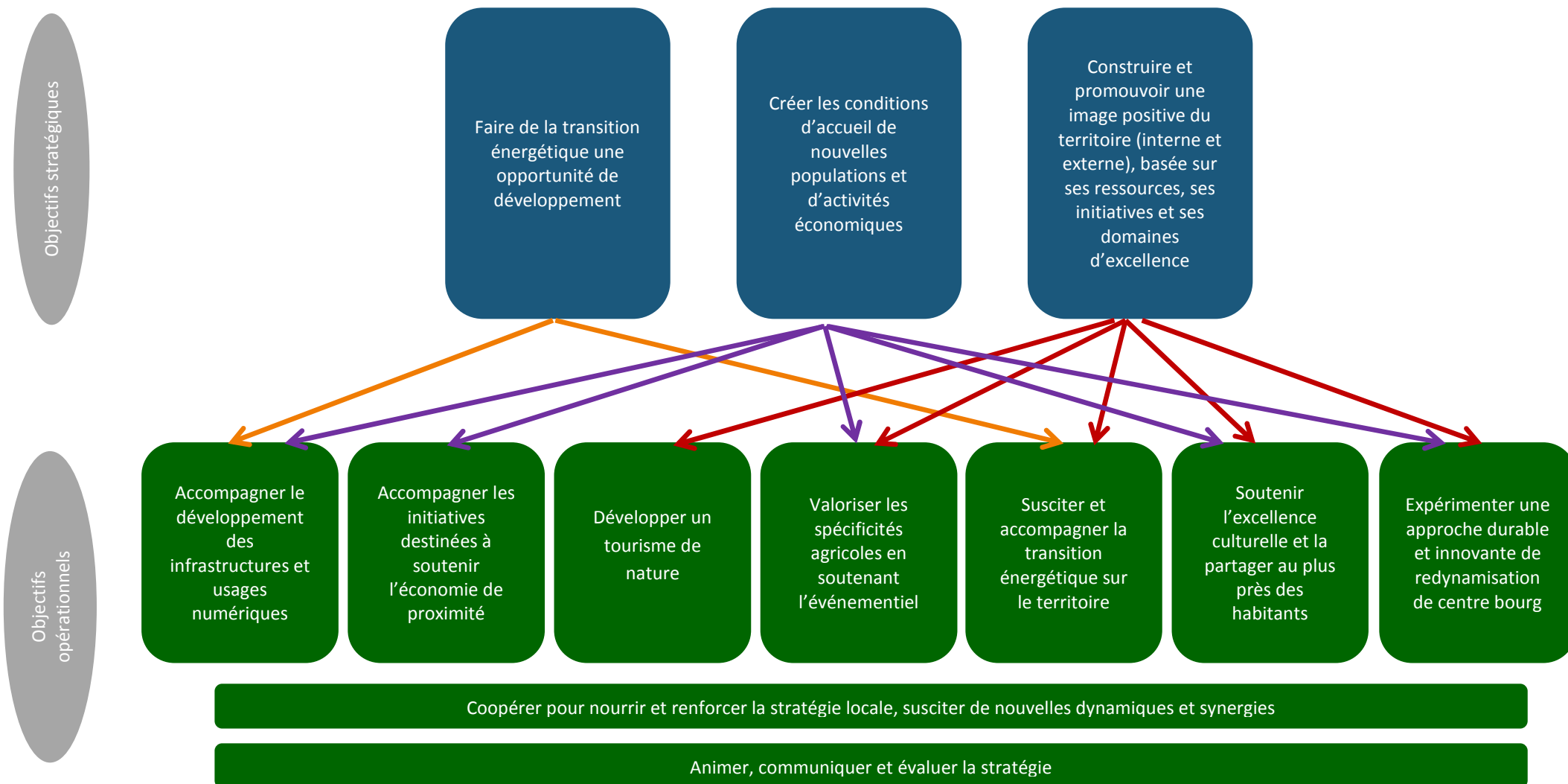
- **Le développement économique**, jusque-là abordé soit via l'animation de dispositifs d'aides territorialisés proposés par les partenaires institutionnels, soit par la mise en place de zones d'activités, et visant plus directement l'artisanat, le commerce et les services, mais peinant à toucher le milieu industriel et la recherche. Il s'agit aujourd'hui d'expérimenter localement une **approche proactive davantage transversale de l'économie (artisanat / commerce, industrie, agriculture et tourisme, voire culture)**, adoptant une démarche d'accueil (visant à accueillir et impulser des activités), plus partenariale, et autour de priorités susceptibles de créer des synergies, tout en accompagnant le territoire à trouver de nouveaux débouchés et à s'adapter aux grands enjeux de demain (transition énergétique, vieillissement de la population, éloignement des pôles urbains en rapport avec les problèmes de mobilité...).
- **Le développement culturel**, traité jusque-là par l'entrée « artistes, structures culturelles et programmeurs ». Il s'agit aujourd'hui d'aborder ce thème plutôt par l'entrée « publics », retombées économiques et inscription dans une démarche de développement durable.
- Concernant **le tourisme**, maintenant que l'organisation se précise, il s'agit de qualifier les acteurs (filiales et hébergements).
- Enfin, **l'habitat, l'aménagement de centre bourg et l'urbanisme** sont souvent appréhendés de manière sectorielle, la transversalité entre l'habitat, l'économie, la culture, les fonctions d'animation, la circulation, la mise en sécurité... faisant parfois défaut. Il convient donc d'expérimenter une nouvelle manière de redynamiser les centres-bourgs à travers tous ces aspects.

Aussi, les enjeux identifiés pour la stratégie Leader sont :

- **D'aborder le développement du territoire à travers des approches multisectorielles, davantage transversales.**
- **D'accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités économiques** (économie de proximité traitée différemment, économie du bien vieillir, économie verte et économie circulaire, économie numérique...).
- **De valoriser les potentiels et initiatives représentant des avantages distinctifs, souvent porteurs d'excellence** : savoir-faire et filière en matière d'élevage, notamment l'ovin, la vie culturelle riche et variée qui s'organise autour de structures culturelles de grande qualité et d'acteurs plus modestes mais également constitutifs de cette dynamique, des ressources naturelles et paysagères offrant des potentiels de nouvelles ressources...
- **De travailler sur les éléments facteurs d'image positive, valorisant le territoire tant auprès de ses acteurs / habitants que vers l'extérieur.**
- **D'initier de nouvelles dynamiques collectives et des synergies.**

Sur la base de ces 5 enjeux et du cahier des charges régional, le territoire a établi sa stratégie en fonction de la plus-value que pouvait apporter le programme Leader au projet de territoire dans sa globalité. Ainsi, la **stratégie s'articule autour d'une priorité ciblée, 3 objectifs stratégiques déclinés en 7 objectifs opérationnels**, chacun représentant 1 fiche action dans le plan d'actions, plus une fiche correspondant à des aspects transversaux : la coopération, utile pour renforcer la stratégie locale, susciter de nouvelles dynamiques et synergies ; et l'animation/communication/évaluation du programme.

**La priorité ciblée : « Cultivons l'excellence pour développer un territoire accueillant, aux énergies positives ».**



## 2. - LA GOUVERNANCE

### 2.1. – AU MOMENT DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE

Tout au long de la construction du projet de territoire (de janvier 2013 à juin 2014), le Pays du Haut Limousin a réfléchi, construit et validé son projet sur la base d'une mobilisation active de l'ensemble des forces vives du territoire (élus, socio-professionnels, associations, partenaires techniques...). Cette réflexion collective indispensable à la définition d'un projet de territoire cohérent, a donc permis de cibler les enjeux de développement et les actions prioritaires à mener pour les années à venir.

L'implication des acteurs locaux dans la définition du projet de territoire « durable » du Pays du Haut-Limousin s'est opérée en plusieurs étapes :

#### **2.1.1. – Phase 1 : La co-construction du projet de territoire**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, l'équipe d'animation du Pays est allée à la **rencontre de l'ensemble des élus du territoire** afin d'identifier avec eux les problématiques auxquelles ils doivent faire face au quotidien, les enjeux de développement qu'ils estiment prioritaires pour leur commune et le territoire. En parallèle, les animateurs ont travaillé sur la **réalisation d'un portrait de territoire synthétique**, pour définir les principales caractéristiques du territoire selon les grandes thématiques (démographie, emploi, économie, tourisme, culture, agriculture, santé, équipement...).

Par la suite, des réunions de travail associant l'ensemble des acteurs du territoire ont été programmées, de juin à décembre 2013, dans l'optique de définir collectivement les enjeux que le territoire allait devoir relever dans les années à venir et les leviers à activer pour y répondre. Dans ce cadre, **un 1<sup>er</sup> rassemblement a été organisé, mobilisant près de 90 personnes, issues de la sphère publique et privée**. Suite à cela, plusieurs **groupes de travail** composés en moyenne de 10 à 15 personnes ont été mis en place à l'occasion de deux réunions. Quatre thématiques, liées aux principales problématiques identifiées ont été définies et soumises aux différents groupes. La définition de ces thématiques a permis d'aller au-delà d'une simple réflexion par thèmes (Tourisme, Economie, Culture, Agriculture...) qui aurait eu pour conséquence de limiter les connexions entre les projets, et de réfléchir de manière transversale sur tous les potentiels de développement du territoire, sans restriction. La synthèse de ces réflexions a permis **de construire un diagnostic de territoire partagé et d'identifier les principaux enjeux de la stratégie de développement du territoire**. Enfin, de nouveaux temps d'échanges ont été programmés pour présenter aux acteurs locaux plusieurs initiatives mises en place par d'autres territoires (à travers des vidéos sur des actions menées, et par l'intervention de techniciens...) et en lien avec les enjeux identifiés auparavant et dans l'optique d'alimenter le futur programme d'actions du Pays.

**Fin 2013**, le Pays a présenté à l'ensemble des acteurs impliqués, une **1<sup>ère</sup> trame des axes de développement** de la future Charte de territoire, **fruit de la réflexion collective** menée tout au long de l'année 2013. Cette rencontre aura permis aux différents acteurs de réagir et d'amender le projet proposé.

Il est également important de noter que pendant toute cette période de réflexion collective, les animateurs ont sensibilisé l'ensemble des acteurs locaux (élus, socio-professionnels, associations,...) sur les fondements du programme LEADER, la stratégie à élaborer et les modes d'organisation à mettre en place pour le suivi du programme.

#### **2.1.2. - La validation du projet de territoire**

Suite aux différents travaux menés avec les acteurs du territoire, **l'ossature du futur projet** (enjeux et axes stratégiques) a été **présentée et validée** par le comité de pilotage « Charte » (composé d'élus du bureau du Pays et d'acteurs privés). Puis l'équipe d'animation s'est rendue dans chaque conseil communautaire pour présenter aux élus les orientations pressenties. **Le Pays a travaillé en lien avec chaque élu du territoire** pour identifier leurs futurs projets ainsi que les thèmes prioritaires sur lesquels ils souhaitaient travailler à plus ou moins long terme.

**Sur la base des réflexions menées en 2013, des priorités ont été définies par le territoire, une stratégie a été mise en place. Ce projet a par la suite été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du Pays**, regroupant à son tour les élus du territoire et tous les acteurs de la sphère privée mobilisés autour du projet de territoire.

### **2.1.3 – La définition de la stratégie Leader**

En conséquence, **un travail technique a été engagé** par le territoire **pour identifier la plus-value que pourrait apporter LEADER** aux vues des projets des élus, des porteurs de projets du territoire et des grandes orientations retenues par la Région Limousin. Des **axes prioritaires ont ainsi été identifiés** puis proposés et rediscutés au Conseil d'Administration du Pays. **Le comité de pilotage LEADER** (composé d'élus et d'acteurs locaux) **s'est ensuite réuni pour approfondir la future stratégie du programme LEADER et identifier les actions, présentant un caractère innovant pour le territoire**, à mener.

Les membres du comité de pilotage dédié à cette réflexion intégreront le futur comité de programmation du Programme LEADER (correspondant au Comité Unique de Concertation) en charge de l'examen des dossiers et du suivi du programme.

### **2.2. – LA CONSTITUTION DU COMITE DE PROGRAMMATION (LE COMITE UNIQUE DE CONCERTATION)**

**Le Comité Unique de Concertation** fait office de comité de programmation lorsqu'il statue au titre du LEADER. Il est l'organe décisionnel regroupant à la fois les acteurs locaux représentant le secteur privé et les élus.

Il est composé de 12 titulaires et 12 suppléants en ce qui concerne les privés, 10 titulaires et 10 suppléants pour ce qui est des élus.

Les membres privés sont issus de la société civile et sont soit, des entrepreneurs (parfois représentant également des chambres consulaires), soit des responsables associatifs. Ils couvrent l'ensemble des domaines traités dans le programme Leader : acteurs économiques (artisans, entrepreneurs, commerçants, agriculteurs), touristiques, culturels, dans le champ des services à la personne, numériques... Le Comité Unique de Concertation est soumis à la règle du double quorum : ses décisions doivent être prises en présence d'au moins 50 % de ses membres dont 50 % au moins représentent le secteur privé. Réuni régulièrement (au moins une fois par trimestre) il est chargé de la coordination entre les différents fonds territorialisés permettant la sollicitation des crédits régionaux et européens.

Le choix des membres composant le Comité Unique de Concertation, s'est opéré selon plusieurs critères :

- des acteurs locaux issus de la sphère privée, volontaristes, intervenant sur différentes zones du territoire et sur des thématiques très diverses, impliqués dans des dynamiques locales, intervenant sur le territoire sur des thématiques proches de celles identifiées dans le projet de territoire, désireux d'apporter leurs connaissances, leurs expériences ou un regard neuf sur le programme. La plupart sont membres du Conseil d'Administration du Pays et/ou ont participé à l'élaboration du projet de territoire.
- des élus du territoire, membres du conseil d'administration du pays, volontaristes, et souhaitant s'impliquer dans la démarche Leader.

### **2.3. – LE SUIVI ET L'EVALUATION DU DISPOSITIF**

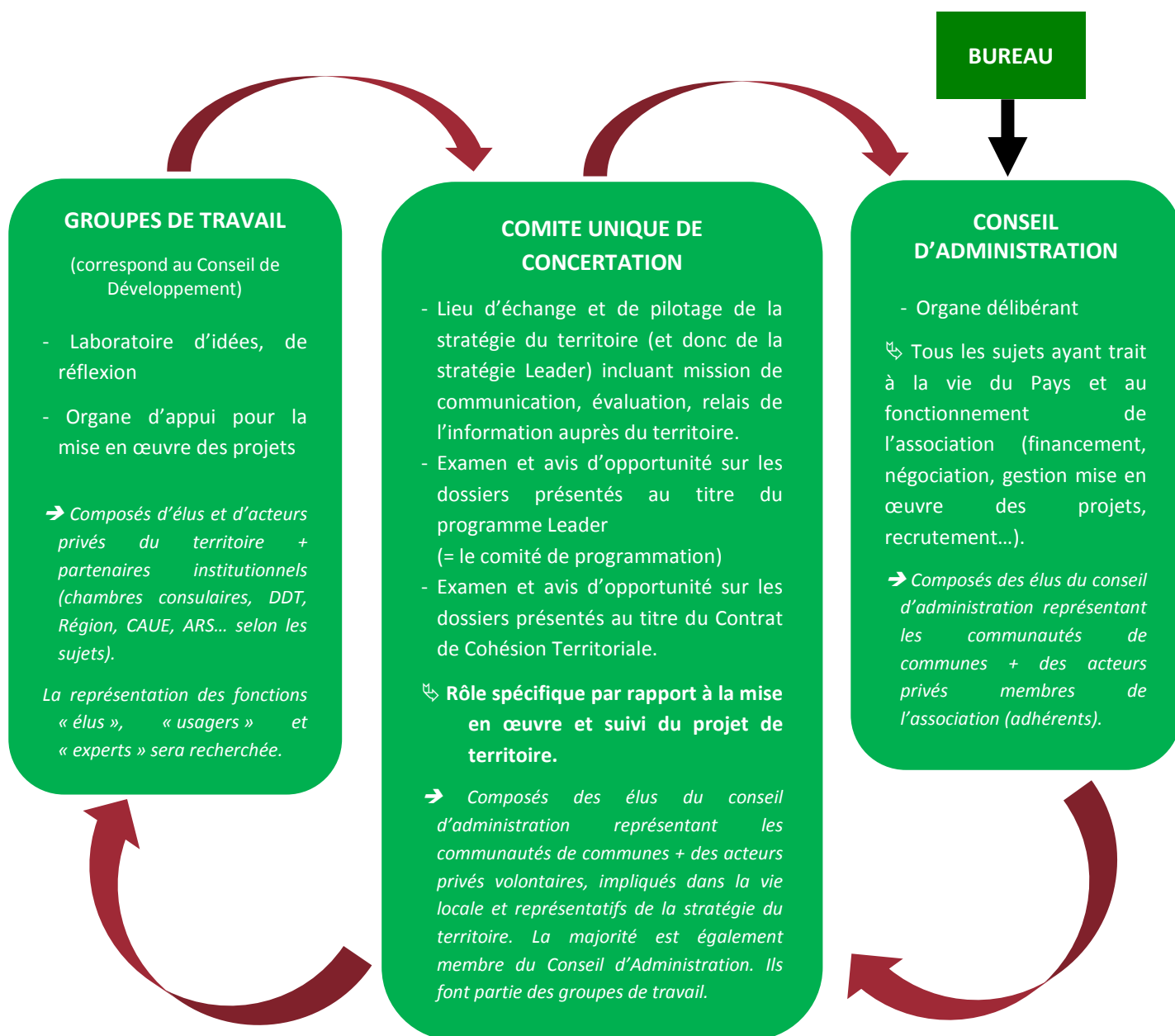
Le Comité unique de concertation aura pour vocation :

- d'examiner et de se prononcer sur les dossiers présentés par l'équipe d'animation au titre du programme Leader, du contrat de cohésion territoriale mais également de tous projets répondant à la stratégie du territoire ; d'être force de proposition par rapport aux différents programmes (nouvelles pistes d'actions, réorientations...), mais il aura également en charge la communication et l'évaluation des programmes.

Parallèlement, des groupes de travail (composés d'un groupe d'acteurs privés élargi et d'élus) seront mis en place sur des thématiques précises et en lien direct avec le projet de territoire. Ces instances, véritables laboratoires d'idées,

permettront d'alimenter la réflexion du CUC quant à l'identification de nouvelles actions à mener ou à la réorientation des programmes.

Les décisions et/ou propositions formulées par le Comité Unique de Concertation seront par la suite soumises au Conseil d'Administration, instance décisionnelle du Pays.



### 3. LE PLAN D' ACTIONS

Le Plan d'actions est la traduction de la stratégie du GAL, recentrée autour de fiches actions, mais qui s'inscrit dans une complémentarité avec les programmes européens mobilisables en Région (FEADER, FEDER, FSE, POMAC), ainsi que d'autres dispositifs nationaux, régionaux ou départementaux.

#### 1. Accompagner le développement des infrastructures et usages numériques

- ☞ Développement des infrastructures : Montée cuivre, Wifi, Wimax
- ☞ Développement des usages dans les domaines économiques, touristiques, agricoles, culturels, de la santé... à travers des équipements, logiciels et applications, sites internet...

#### 2. Accompagner les initiatives destinées à soutenir l'économie de proximité

- ☞ Optimiser les conditions d'accueil des porteurs de projets et faciliter l'émergence de nouveaux projets
- ☞ Accompagner le développement de l'innovation
- ☞ Favoriser une économie locale et durable
- ☞ Disposer d'une offre de logements adaptés à des publics spécifiques pour faciliter leur intégration sur le territoire.
- ☞ Soutenir le développement des circuits courts

#### 3. Développer un tourisme de nature

- ☞ Valoriser des filières représentatives du territoire
- ☞ Adapter les hébergements aux besoins spécifiques des filières et aux nouvelles attentes des clientèles
- ☞ Mettre en place une stratégie de communication originale et organisée
- ☞ S'appuyer sur des pratiques sportives atypiques pour créer une image de territoire dynamique

#### 4. Valoriser les spécificités agricoles en soutenant l'événementiel

- ☞ Manifestations de rayonnement supra régional ou national visant à valoriser les filières d'élevage dans toutes leurs dimensions

#### 5. Susciter et accompagner la transition énergétique sur le territoire

- ☞ Accompagner le développement d'une économie circulaire, notamment via les énergies renouvelables et l'utilisation des ressources naturelles
- ☞ Encourager une évolution des comportements à travers une sensibilisation du public en matière d'écocitoyenneté (entreprises, habitants, élus, associations...)

#### 6. Soutenir l'excellence culturelle et la partager au plus près des habitants

- ☞ Soutenir les événementiels participants au rayonnement culturel du territoire
- ☞ Investir de nouveaux lieux de vie culturelle et intéresser de nouveaux publics
- ☞ Communication collective d'associations culturelles de territoire
- ☞ Aménagement, réhabilitation d'équipements culturels

#### 7. Expérimenter une approche durable et innovante de redynamisation de centre bourg

- ☞ Accompagnement à la réflexion globale et participative de requalification de centre bourg
- ☞ Appel à projet visant à soutenir 1 ou 2 actions pilotes sur la mise en œuvre.

#### 8. Coopérer pour nourrir et renforcer la stratégie locale

- ☞ Dispositif de l'Idée au projet
- ☞ Projets de coopération

#### 9. Animer, communiquer et évaluer le programme

- ☞ Animation du programme : ingénierie et formation des membres du comité de programmation
- ☞ Communication du programme pour le faire connaître
- ☞ Evaluation du programme

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-1 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET USAGES NUMERIQUES

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### - Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :

L'accès au numérique et son utilisation sont des enjeux transversaux primordiaux au service du développement économique, du maintien et de l'attractivité des populations sur le territoire.

Les infrastructures actuelles sont insuffisantes et nécessitent d'être renforcées.

Par ailleurs, les services pouvant être rendus grâce au numérique sont en progression et les potentiels de développement qu'offre cette technologie sont encore à expérimenter dans plusieurs domaines (santé, économie, habitat, services à la personne, éducation/formation, mobilité, administration, réseaux intelligents ...).

Par conséquent, le développement des usages numériques représente un enjeu transversal identifié dans le projet de territoire pour accroître le professionnalisme, l'innovation, l'inclusion sociale et la compétitivité économique.

Le recours au numérique nécessite des espaces d'apprentissage de l'outil et ses usages, de la sensibilisation ... pour que tous bénéficient de cette technologie : habitants, entreprises, collectivités.

##### - Enjeux pour le territoire :

Développement de l'accès au numérique et ses usages sur le territoire (couverture totale du territoire par le haut débit, accessibilité pour les habitants, les entreprises et les collectivités à l'usage des TIC) pour renforcer :

- l'attractivité du territoire (entreprises, habitants, touristes...)
- la compétitivité des entreprises et l'émergence de nouvelles activités (commerce, industrie, agriculture, tourisme ...)
- l'amélioration de la vie quotidienne

Participer à la création d'une image positive de territoire et permettre la mise en avant d'actions innovantes.

##### - Objectifs stratégiques :

- Permettre à l'ensemble du territoire d'avoir un égal accès aux technologies de l'information et de la communication
- Impulser et accompagner les initiatives en matière d'usages et d'outils innovants
- Favoriser l'appropriation du numérique
- Améliorer les services rendus (santé, offre économique, éducation/formation)
- Créer de nouveaux services
- Toucher de nouvelles cibles en matière de marché (économie, tourisme...)
- Faciliter la diversification de l'emploi en proposant de nouvelles formes de travail au vert (télétravail, télé centre) permettant des créations d'activités nouvelles.

##### - Objectifs opérationnels :

- Rendre possible le déploiement des infrastructures permettant l'accès aux TIC pour les collectivités, les privés, les entreprises, associations, particuliers
- Développer des lieux de formation/d'apprentissage,
- Organiser des temps de sensibilisation aux divers usages numériques selon les cibles suivantes : habitants, entreprises, structures publiques et parapubliques, associations,
- Accompagner l'équipement des cibles pour leurs usages.

**- Effets attendus sur le territoire :**

- Montée à un débit d'au moins 5 Mb/s en tout point du territoire pour 2020
- Renforcement des compétences des acteurs locaux
- Emergence de nouveaux services, de nouveaux outils, de nouveaux produits et de nouvelles activités économiques
- Meilleure accessibilité des services

**Bénéficiaires visés :**

**- Evaluation du nombre : 30**

**- Types (statuts) :**

- Syndicats,
- Communes,
- Communautés de communes,
- Associations (maison de services, office de tourisme...),
- Entreprises,
- Etablissements publics (maison de retraite, hôpital, centre de formation...),
- Chambres consulaires,
- Coopératives...

**- Projets identifiés :**

- Montée cuivre, Wifi et Wi max sur les 4 communautés de communes
- Tiers Lieux à Cieux, Bellac et Châteauponsac + Association interconsulaire
- Télémédecine : projet HHHL
- Administration : visioguichets, Système d'Information Géographique
- E-commerce : circuits courts....
- Tourisme : Wifi territorial

**Opérations éligibles :**

<b>Actions éligibles (type, descriptif)</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Critères d'éligibilité</b>
Déploiement des <b>infrastructures</b> d'accès au haut et très haut débit dans le cadre du jalon 1 du SDAN Limousin	<b><u>Investissement matériels :</u></b> Tout investissement lié à la montée en haut et au très haut débit : FTtx (tout support fibre), technologies de montée en débit sur la paire cuivre (offres PRM ou PRP de l'opérateur historique), technologies radio (Wimax, Wifi,...), technologies satellitaires.  <i>Plafond de dépense éligible : 1 000 000 €</i>	Réalisation préalable d'un état des lieux des débits accessibles par communauté de communes et définition des technologies mobilisables et des coûts par DORSAL
<b>Développement des usages numériques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formations, formations-actions, démarches et opérations de sensibilisation.</li><li>• Réhabilitation de bâtiments et équipements de sites destinés aux usages numériques : Les Tiers Lieux (Espaces publics numériques, Fab-Lab, Télé centre, ...)</li></ul>	<b><u>Investissement matériels :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réhabilitation de bâtiment (<i>Subvention plafonnée à 7 500 €</i>)</li><li>• Acquisition de mobilier, petit équipement matériel</li><li>• Réseaux,</li><li>• Matériel informatique et multimédia</li></ul>	Pour les sites internet : Proposer de l'achat ou réservation en ligne (ceux qui n'auront qu'une vocation d'information et/ou de promotion ne seront pas éligibles).



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements destinés à la pratique de la télémédecine (réseaux, mobiliers, matériels...).</li> <li>• Equipements facilitant les services rendus à distance (visioguichets, télé procédure de service public...)</li> <li>• Frais de conception, de création et de mise en ligne de solutions d'apprentissage en e-learning et de contenus de formation à distance</li> <li>• Mise en place et développement de services numériques (site Internet de vente en ligne pour circuits courts et e-commerce, plate-forme de données numériques, centrale de réservation pour covoiturage, ...)</li> <li>• Conception de logiciels, d'applications numériques et autres outils numériques</li> <li>• Acquisition d'application ou outils numériques (SIG : Système d'Information Géographique, wifi territorial, liseuse numérique dans les réseaux de lecture...)</li> <li>• Numérisation patrimoniale</li> <li>• Etudes, expertises, conseils</li> </ul>	<p><b><u>Investissement immatériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition d'applications, logiciels</li> </ul> <p><b><u>Fonctionnement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de conception</li> <li>• Frais d'animation (extérieurs au maître d'ouvrage) sur des opérations ponctuelles, ou limitées à 1 an pour des projets qui s'étendent sur la durée.</li> <li>• Prestation de services (étude, expertise, conseil, installation...)</li> <li>• Frais de coordination (internes au maître d'ouvrage) uniquement pendant 1 an, non renouvelable.</li> </ul> <p><i>Plancher de dépense éligible : 1 550 €</i></p> <p><i>Plafond de dépense éligible : 3000 000 €</i></p>	
---	--	--

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

### Indications sur le montage financier :

#### - **Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire moyen éligible	Coût total
Infrastructures	4	750 000,00 €	3 000 000 €
Batiments	2	60 000,00 €	120 000 €
Formations	5	2 000,00 €	10 000 €
Acquisition d'Outils / Application	8	12 500,00 €	100 000 €
Equipements	10	24 700,00 €	247 000 €
Etudes	2	30 000,00 €	60 000 €
Conception / Prestation de services	2	20 000,00 €	40 000 €
Services nouveaux	5	15 000,00 €	75 000 €
<b>Total</b>	<b>38</b>		<b>3 652 000 €</b>

#### - **Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80%
- Intervention du FEADER : 80% de la DPN

#### - **Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées plus autofinancement public
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
3 652 000 €	1 269 110 €	1 570 850 €	812 040 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

- **Infrastructures :** Le FEDER (Axe 3, Objectif thématique 2a) permet le financement des investissements de raccordement au FTTH (fibre optique) et sont compris les dispositifs de raccordement au FTTO (Fiber To The Office). Les autres types d'investissements (montée cuivre, Wi-Fi, Wi Max... ) seront éligibles au programme Leader.
- **Usages :** Le FEDER (Axe 3, Objectif thématique 2b) permet le financement de certains usages numériques pour les entreprises. Aussi, les projets d'usage numérique portés par des entreprises seront éligibles au programme Leader seulement s'ils ne le sont pas au FEDER.
- **Usages :** Le FEDER (Axe 3, Objectif thématique 2c) permet le financement de certains usages numériques dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture, l'inclusion et le développement d'Open Data. Aussi, les projets présentés dans ces domaines seront éligibles au programme Leader seulement s'ils ne le sont pas au FEDER.
- Tous les autres projets d'usage sont éligibles au programme Leader, avec un plafond de dépense éligible de 300 000 €.

**3- EVALUATION****Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers programmés	Comité de programmation	38
Montant de travaux engagé	Tableau de suivi financier	4 650 000
Montant de dépense éligible	Tableau de suivi financier	3 652 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	1 269 110
Nombre de dossier d'infrastructures déposés par communauté de communes	Comité de programmation	4*1
Nombre d'équipements créés	Comité de programmation	10
Nombre de services nouveaux mis en place	Comité de programmation	5
Nombre de formations / sensibilisation accompagnées	Comité de programmation	5
Nombre d'outils / applications acquis	Comité de programmation	8
Nombre de bâtiments accompagnés	Comité de programmation	2
Nombre d'études	Comité de programmation	2
Nombre de conceptions / prestations réalisées	Comité de programmation	2

**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Source</b>	<b>Nb/tx estimé</b>
Dépôt de dossier d'infrastructures par chacune des 4 communautés de communes	Comité de programmation	4
Nombre d'emplois créés	Rapport d'exécution + Enquête évaluation	5
Montée en débit effective en 5 Mb / s pour au moins 70% des foyers	DORSAL	
Nombre de personnes touchées par les formations	Enquête évaluation	150
Nombre de sites de E-commerces déployés	Enquête entreprises début et fin programme	30
Nombre de bornes de Wi-Fi Territorial déployées	Offices de tourisme	30
Emergence de nouveaux services / nouveaux outils	Veille auprès des collectivités, offices de tourisme, acteurs culturels, services de santé, chambres consulaires	15
Facilitation d'accès aux services administratifs (via visioguichets) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'utilisateurs annuels</li> <li>- nb de partenaires associés (services administratifs)</li> </ul>	Enquête semestrielle communes (nb d'utilisateurs) et Pays (qui aura coordonné les services administratifs partenaires)	50 6

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-2 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DESTINÉES À SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

#### 1- DESCRIPTION

Description :

##### Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :

Le Pays du Haut Limousin, comme la plupart des territoires ruraux, doit aujourd'hui faire face à de nouveaux enjeux en terme de développement économique, tant pour répondre aux nouveaux besoins, que pour pallier aux manques dus à la disparition de certaines activités. Dans le cadre de sa stratégie de territoire, le Pays du Haut Limousin a clairement affiché sa volonté de « *Maintenir une activité économique de proximité et de faciliter sa diversification* ».

L'attractivité d'un territoire dépend en partie de la diversité et de la qualité de son tissu économique. Agir en direction du tissu économique local, c'est également favoriser le maintien d'activités et d'emplois, qui n'ont pas vocation à être délocalisés et garantir ainsi le maintien et l'accueil de nouvelles populations.

Quatre axes prioritaires ont été identifiés :

##### ⇒ **Optimiser les conditions d'accueil des porteurs de projets et faciliter l'émergence de nouveaux projets**

Les enjeux de cette action sont doubles :

- Attirer et améliorer l'accueil des porteurs de projets (démarches de prospection, communication pour promouvoir le territoire ou certains secteurs d'activités à développer, organisation de cessions d'accueil/formation, mise en réseau...)
- Identifier les potentiels du territoire en termes de création de nouvelles activités « innovantes » et vérifier leur faisabilité.

##### ⇒ **Faciliter le maintien et l'installation d'activités de proximité essentielles à la population :**

Cette action a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales et les acteurs privés (entreprises, associations), qui portent des projets permettant d'offrir à la population un service de base et/ou une diversification de l'offre de base existante.

##### ⇒ **Disposer d'une offre de logements adaptés à des publics spécifiques (apprentis, étudiants, entrepreneurs ne disposant pas de logement...), pour faciliter leur intégration sur le territoire.**

##### ⇒ **Soutenir le développement des circuits courts** dans la perspective de :

- Développer l'économie locale et maintenir une agriculture de proximité ;
- Favoriser la mise en relation des producteurs, des consommateurs et des professionnels (restauration collective/traditionnelle, commerces alimentaires, collectivités...)
- Faciliter l'accessibilité des produits locaux au plus grand nombre

##### ⇒ **Accompagner le développement de l'innovation** dans l'optique de pérenniser et de développer les entreprises existantes. Cette action permettra notamment d'accompagner les entreprises qui souhaitent s'engager sur de nouveaux marchés, de répondre à de nouveaux besoins (ex. Silver économie, économie verte...), de développer de nouveaux produits ou de nouveaux modes organisationnels, de développer des démarches partenariales, de mise en réseau...

**Enjeux pour le territoire :**

- Garantir un développement économique équilibré et durable du territoire, vecteur d'emplois.

**Objectifs stratégiques :**

- Accompagner les collectivités dans la construction d'une offre d'activités et de services adaptée aux besoins de la population locale et du territoire ;
- Maintenir et implanter des activités « essentielles », indispensables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations ;
- Accompagner et soutenir le développement d'une économie de proximité « durable » en s'appuyant sur les ressources et savoir-faire locaux ;
- Faciliter et accompagner la création d'activités innovantes, sources de développement économique et créatrices d'emplois.

**Objectifs opérationnels :**

- Acquisition et réhabilitation de bâtiments par les collectivités pour faciliter l'installation et/ou le maintien d'activités/services essentiels à la population ;
- Création de logements destinés à accueillir des apprentis et/ou des étudiants sur le territoire, mais également pour faciliter l'installation de chefs d'entreprises ;
- Développement de nouveaux modes de commercialisations des produits (tournées, livraisons, réseaux d'entreprises...) adaptés aux besoins des consommateurs locaux ;
- Identification et mise en réseau des producteurs locaux ;
- Accompagnement des projets liés à la commercialisation des produits issus des productions locales ;
- Détecter des potentiels d'innovations économiques sur le territoire, accompagner la mise en réseau des entreprises et soutenir les entreprises dans la mise en place de ces nouvelles activités, produits, services...

**Effets attendus sur le territoire :**

- Amélioration des conditions d'accueil des apprentis (et augmentation de leur nombre dans les entreprises) et/ou étudiants
- Diversification de l'offre d'activités
- Renforcement de l'image des producteurs locaux et création de nouveaux débouchés pour leurs productions
- Développement des réseaux d'entreprises pour l'émergence d'initiatives collectives
- Amélioration des conditions d'accès aux produits (circuits courts, tournées, livraisons...) et création de nouveaux débouchés pour les entreprises locales
- Maintien et accueil de nouvelles populations
- Création d'emplois

**Bénéficiaires visés :****Evaluation du nombre : 40****Types (statuts) :**

- Communes
- Communautés de communes
- Entreprises
- Maîtres d'ouvrages privés (associations, groupements d'entreprises...)

**Projets identifiés :**

- Commune de Mézières sur Issoire et St Sornin-Leulac : Création de stations essence automatiques
- Drive fermier
- Commune d'Arnac la Poste : Acquisition et aménagement d'un bâtiment dans l'optique de créer un Bar/Restaurant

**Opérations éligibles :**

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
<p><b>Optimiser l'accueil des porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de sessions d'accueil/formation pour faciliter l'émergence des projets.</li> <li>• Création et diffusion de supports de communication</li> </ul>	<p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes ;</li> <li>• Communication</li> <li>• Organisation d'évènements</li> </ul> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation</li> </ul>	
<p><b>Favoriser une économie locale et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création, maintien ou développement d'activités/services essentiels sur le territoire ;</li> <li>• Soutien aux nouveaux modes d'organisation / de commercialisation des produits (livraisons, tournées, magasins relais...)</li> <li>• Visites d'expériences</li> </ul>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de locaux commerciaux (la partie habitation est également éligible si elle est louée à l'entreprise) ;</li> <li>• Construction/extension/réhabilitation de locaux commerciaux ;</li> <li>• Travaux d'aménagement des locaux commerciaux ;</li> <li>• Matériels productifs indispensables à l'exercice de l'activité,</li> <li>• Aménagements de véhicules de tournées / livraisons</li> </ul> <p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de services (étude, expertise, conseil, installation...)</li> <li>• Communication</li> </ul> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'animation/coordination uniquement pendant la première année, pour faciliter le montage du projet et sa mise en œuvre au démarrage.</li> <li>• Frais de déplacements (hébergement, restauration, transport)</li> </ul>	<p><b>Les investissements liés à l'acquisition</b> de bâtiments sont éligibles que lorsqu'ils sont portés par une commune ou communauté de communes.</p> <p>Le logement (s'il fait partie de l'acquisition) est adossé à un local commercial dont les murs appartiennent au maître d'ouvrage.</p> <p>Les actions devront s'inscrire dans le cadre d'une démarche multi-partenariales ; Les opérations isolées ne pourront être accompagnées.</p>
<p><b>Disposer d'une offre de logements adaptés à des publics spécifiques (apprentis, étudiants, entrepreneurs ne disposant pas de logement...) pour faciliter leur intégration sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création ou réhabilitation de logements destinés à faciliter l'installation d'entrepreneurs et l'accueil d'apprentis et/ou d'étudiants sur le territoire.</li> </ul>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de bâtiments ;</li> <li>• Construction/extension/réhabilitation de logements ;</li> <li>• Travaux d'aménagement logements ;</li> <li>• Mobilier</li> </ul> <p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes d'opportunité;</li> <li>• Communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet porté par une commune ou une communauté de communes.</li> </ul>
<p><b>Soutenir le développement des circuits courts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en réseau des acteurs, accompagnement et promotion des initiatives collectives,</li> </ul>	<p><b>Investissements matériel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de bâtiments ;</li> <li>• Extension/réhabilitation de locaux commerciaux ;</li> <li>• Construction de structures légères (type halle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet porté par une commune ou une communauté de communes.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des consommateurs, des producteurs et professionnels de la restauration collective et traditionnelle.</li> <li>• Soutien aux initiatives collectives : achat, construction, réalisation de travaux d'aménagements, acquisition de matériel professionnel dans l'optique de créer des lieux de vente collectifs</li> <li>• Visites d'expériences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'aménagement des locaux commerciaux</li> <li>• Matériel productif</li> </ul> <p><b><u>Investissements immatériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes ;</li> <li>• Communication</li> </ul> <p><b><u>Fonctionnement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'animation / coordination uniquement pendant la première année, pour faciliter le montage du projet et sa mise en œuvre au démarrage.</li> <li>• Frais de déplacements (hébergement, restauration, transport)</li> </ul>	
<p><b>Accompagner le développement de l'innovation</b></p> <p>Soutien aux actions des entreprises visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer de nouveaux produits ;</li> <li>• tester de nouveaux marchés ;</li> <li>• adopter de nouvelles techniques organisationnelles</li> <li>• s'adapter à de nouveaux enjeux du territoire (silver économie, économie verte...)</li> <li>• développer de nouvelles formes de partenariat et de mise en réseau</li> <li>• visites d'expériences</li> </ul>	<p><b><u>Investissements matériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de bâtiments professionnels ;</li> <li>• Construction/extension/réhabilitation de bâtiments professionnels;</li> <li>• Travaux d'aménagement de bâtiments professionnels ;</li> <li>• Matériel productif</li> </ul> <p><b><u>Investissements immatériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics / Etudes ;</li> <li>• Communication</li> <li>• Participation à des salons</li> <li>• Frais de déplacements (hébergement, restauration, transport)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plancher de dépense éligible : 1 550 € Plafond de dépense éligible : 150 000 €</li> <li>• Subvention FEADER plafond pour l'acquisition de bâtiment : 30 000 €</li> <li>• Subvention FEADER plafond par dossier : 60 000 €</li> </ul>		

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

Indications sur le montage financier :

- **Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire moyen éligible	Coût total
Acquisition de bâtiments	4	100 000,00 €	400 000,00 €
Construction/extension de bâtiments	2	100 000,00 €	200 000,00 €
Travaux d'aménagement	9	50 000,00 €	450 000,00 €
Achat de matériel / mobilier	10	20 000,00 €	200 000,00 €
Aménagement de véhicules de tournées	4	5 000,00 €	20 000,00 €
Etudes	7	10 000,00 €	70 000,00 €
Frais d'animation	2	20 000,00 €	40 000,00 €
Communicat°/Visites expériences/Intervenants.	2	5 000,00 €	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>40</b>		<b>1 390 000,00 €</b>

**- Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80% voire moins, selon règlement des cofinanceurs
- Intervention du FEADER : 80% de la DPN

**- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées + autofinancement des maîtres d'ouvrage publics
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
1 390 000, 00 €	308 880 €	377 400 €	703 720 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

- **Le FEADER** (Mesure 7, Opération 741) permet le financement de projets économiques de proximité facilitant l'installation. Pour les projets éligibles à la fois au FEADER et au programme Leader, la ligne de partage se situe au regard du coût du projet. Le programme Leader interviendra sur les projets inférieurs à 150 000 €.

### 3- EVALUATION

**Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers programmés	Comité de programmation	40
Montant de travaux engagé	Tableau de suivi financier	2 000 000
Montant de dépense éligible	Tableau de suivi financier	1 390 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	308 880
Nombre d'activités créées/maintenues	Rapport d'exécution	9
Nature des activités créées/maintenues	Rapport d'exécution	
Types d'investissements réalisés	Rapport d'exécution	
Nombre de logements créés	Rapport d'exécution	9
Nombre d'activités innovantes créées	Rapport d'exécution	3
Nature des activités innovantes créées	Rapport d'exécution	3
Nature des investissements réalisés	Rapport d'exécution	



**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

Indicateurs de résultat	Source	Nb/tx estimé
Nb des "nouvelles"* activités créées sur le territoire	Diagnostic du territoire Enquêtes élus/porteurs de projets Compte rendu comité de programmation	3
Nature des "nouvelles" activités créées sur le territoire	Diagnostic du territoire Enquêtes élus/porteurs de projets Compte rendu comité de programmation	
Nb de nouveaux besoins couverts sur le territoire	Diagnostic du territoire Enquêtes élus/porteurs de projets Compte rendu comité de programmation	3
Nature des nouveaux besoins couverts sur le territoire	Diagnostic du territoire Enquêtes élus/porteurs de projets Compte rendu comité de programmation	
Taux d'occupation des locaux	Enquête élus/porteurs de projets	80%
Impact sur l'accueil de nouveaux apprentis/étudiants/chefs d'entreprise...	Enquête élus/porteurs de projets	
Nombre des initiatives collectives mises en place	Enquêtes élus/porteurs de projets Compte rendu comité de programmation	3
Nature des initiatives collectives mises en place	Enquêtes élus/porteurs de projets Compte rendu comité de programmation	
Impact sur l'identification des produits et producteurs locaux	Enquête auprès des producteurs locaux Enquête auprès de la population locale Enquête auprès de la restauration collective/traditionnelle Enquête auprès des élus	
Nombre d'emplois créés sur le territoire	Enquêtes élus/porteurs de projets	10
Impact sur le développement des entreprises (CA, nouveaux emplois créés, accès à de nouveaux marchés...)	<b>Enquête</b> entreprises Compte rendu comité de programmation	

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-3 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### DEVELOPPER UN TOURISME DE NATURE

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### **- Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :**

Le Pays du Haut Limousin dispose de ressources naturelles importantes et préservées ainsi que de prestataires qualifiés en matière d'accueil touristique. Ses points faibles sont le manque de lits marchands et de qualification de l'offre.

L'objectif du développement touristique du Haut Limousin est de rendre lisible et applicable la stratégie du territoire en s'appuyant sur :

- les savoirs faire des techniciens des quatre offices de tourisme
- les prestataires
- le développement et la structuration des filières
- un projet transversal : la création d'une voie verte traversant le territoire

Une convention de coopération a été signée entre les 4 offices de tourisme et les communautés de communes du Pays du Haut Limousin. Elle précise :

- les modalités d'échanges des savoirs faire des offices de tourisme
- la façon dont l'animateur tourisme du Pays du Haut Limousin coordonne l'ensemble des actions

Les quatre offices de tourisme du Pays du Haut Limousin sont réunis par une offre touristique commune (loisirs de pleine nature, festivals d'été, cités de caractère, lieux de visite, ...) et des cibles de clientèles similaires : familles avec enfants, amateurs de loisirs de pleine nature, retraités, clientèle culturelle.

Des actions mutualisées, dans le cadre de la stratégie régionale partagée sont en cours dans les quatre OT

Le programme LEADER aura un effet levier en matière de :

- Soutien technique aux prestataires et collectivités en vue de favoriser l'émergence d'une offre de loisirs et d'hébergements qualifiée : filière équestre, pêche, randonnée...
- D'appui à une offre touristique structurante : la voie verte est un des projets les plus ambitieux du Pays du Haut Limousin.
- Communication touristique
- Soutien à l'émergence de pratiques nouvelles
- Mise en place d'études et de réflexions nouvelles

##### **- Enjeux pour le territoire :**

- Maintien de l'emploi existant
- Création d'une image positive du territoire
- Maintien d'un paysage de qualité composé du bocage et des forêts et rochers des Monts de Blond

**- Objectifs stratégiques :**

- Structurer et accompagner les acteurs du tourisme pour développer le tourisme de nature
- S'appuyer sur le travail en réseau des offices de tourisme
- Miser sur les filières touristiques en favorisant notamment l'équitation et la pêche
- Accompagner la création d'activités nouvelles, susceptibles de créer des flux touristiques, lorsqu'elles sont inexistantes ou marginales dans un rayon d'une centaine de kilomètres

**- Objectifs opérationnels :**

- Développer l'hébergement en fonction des filières
- Créer une voie verte structurante pour l'offre touristique
- Aménager des parcours favorisant la découverte du territoire et la pratique sportive
- Communiquer en s'appuyant sur les technologies nouvelles et l'identité du territoire
- Harmoniser les lieux d'accueil dans les offices de tourisme

**- Effets attendus sur le territoire :**

- Donner une nouvelle dimension à l'accueil touristique en Haut Limousin
- Redynamiser l'économie touristique
- Créer un réseau d'acteurs du tourisme
- Favoriser les liens entre tourisme et culture
- Qualification de l'offre touristique : hébergements, filières

**Bénéficiaires visés :**

**- Evaluation du nombre : 28**

**- Types (statuts) :**

- Associations
- Offices de Tourisme
- Communes
- Communautés de communes
- CEN Limousin
- Propriétaires d'hébergements labellisés (gîtes de France, clévacances, chambres d'hôtes, hôtels : toques blanches, logis de France, etc)

**- Projets identifiés :**

- Aménagement du Saut de la Brame
- Mise en place de boucles de randonnée intercommunales (Gartempe Saint-Pardoux, Haut Limousin)
- Etude marketing pour les sites des Pouyades et de Mondon
- Etude de faisabilité voie verte reliant Châteauponsac à Magnac-Laval
- Aménagement d'un site de plongée à Saint-Sornin-Leulac

**Opérations éligibles :**

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser les filières représentatives du territoire en vue de les rendre plus attractives : aménagement de parcours pédestres, cyclotouristiques, halieutiques, étude visant à la création d'une voie verte en Haut Limousin... Travaux liés à la création de la voie verte</li></ul> <p><i>Favoriser le développement d'une offre de qualité animée par des prestataires sensibilisés à ces différentes pratiques.</i></p>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement de parcours, terrassements, sécurisation des passages dangereux ou impraticables</li><li>• Mise en place de mobilier adapté à la pratique, franchissements...</li><li>• Signalétique dédiée, supports de communication</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La réalisation de documents dédiés (privilégier la dématérialisation de l'information sur site Internet) est obligatoire</li><li>• L'étude devra prendre en compte les différentes pratiques : balade, randonnée à vélo, en roller, à pied, en fauteuil, en hand'bike ou à cheval</li></ul>

	<p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais liés à l'acquisition des parcelles.</li> <li>• Frais liés à la remise en état de l'assiette du cheminement : débroussaillage, enlèvement des traverses, drainage</li> <li>• Etude de faisabilité. Frais liés à l'étude</li> </ul>	
<p><b>Bonification : 1000 € supplémentaires seront accordés si le projet prend en compte les besoins spécifiques des publics jeunes / des personnes à mobilité réduite / des personnes âgées (accessibilité, parcours ludiques, pédagogiques, etc.)</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les hébergements aux besoins spécifiques des filières et aux nouvelles attentes des clientèles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'une étude marketing en vue de repositionner des sites touristiques intégrant des lits marchands et des équipements</li> <li>- aménagement, requalification, réhabilitation d'hébergements en lien avec des filières touristiques</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Favoriser l'émergence de projets touristiques organisés, prenant en compte les réalités économiques, les clientèles... Requalification d'hébergements, de hameaux de gîtes, de campings labellisés.</i></p> <p><i>Sensibiliser les prestataires aux nouveaux enjeux de l'accueil touristique. Inciter ces derniers à adapter leur hébergement à la pratique dont ils vont être dépositaires (local pêche, rangements adaptés, endroit aménagé pour le séchage des habits, matériel adapté...).</i></p>	<p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude marketing. Frais liés à l'étude</li> </ul> <p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de locaux en rapport avec la pratique. Acquisition de matériel spécifique mis à la disposition des touristes</li> <li>• Aménagement d'équipements visant à améliorer l'offre de service d'une infrastructure d'accueil (ex : couverture piscine, intégration isolation...)</li> <li>• Signalétique dédiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites retenus devront intégrer la politique de développement touristique du Pays du Haut Limousin mise en place par les offices de tourisme : ambassadeurs de territoire, communication adaptée, etc.</li> <li>• Un soin particulier sera apporté à la diffusion d'informations en rapport avec la pratique dans les lieux d'hébergement. Il est souhaitable que les prestataires ne multiplient pas les spécialisations. <u>Ex</u> : un gîte d'étape sera assimilé à la pratique de la randonnée</li> </ul>
<p><b>Bonification : L'aménagement de ces lieux d'hébergement fera l'objet d'une bonification si les besoins spécifiques des publics jeunes / des personnes à mobilité réduite / des personnes âgées sont pris en compte.</b></p> <p><b>1000 €</b> seront accordés si l'un de ces publics est l'objet d'une prise en compte dans le cadre d'une mise en place spécifique (accessibilité, parcours ludique, pédagogiques, etc.).</p> <p><b>1500 €</b> seront accordés si le porteur de projet valorise des matériaux biosourcés dans son hébergement (ex : mobilier / décoration / literie / isolation qui utilisent de la laine de mouton, du bois, ouate de cellulose...), ou s'il utilise une énergie renouvelable (éolien, géothermie, photovoltaïque, chauffage bois), et si possible installés / vendus par des artisans locaux.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une stratégie de communication originale et innovante : celle-ci devra être commune aux 4 offices de tourisme et se démarquer des codes habituels pour susciter la curiosité</li> </ul> <p>Donner une nouvelle dimension à l'accueil touristique en mettant en place une stratégie de communication organisée : harmoniser les lieux d'accueil dans les offices de tourisme du Haut Limousin</p> <p><i>Imprimer des lignes de brochures communes à tous les offices de tourisme, créer un logo tourisme territorial, mettre en œuvre un plan de communication global (site Internet, charte</i></p>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de supports mobiles permettant la promotion du territoire (véhicule original type tube Citroën)</li> <li>• Achat de matériel permettant la prise de vue et de son pour réalisation de supports vidéo</li> <li>• Equipements mobiliers, cloisons, agencement des lieux. Outils numériques permettant la diffusion d'informations permanentes et actualisables à destination des touristes</li> <li>• Supports de communication (affiches grands format, etc.). Conception, impression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans tous les cas, ces opérations devront être mutualisées entre les 4 offices de tourisme intercommunaux</li> <li>• Cette mise en place s'appuiera sur les préconisations régionales de « l'accueil par excellence de ses clients » : garantir au touriste un accompagnement de qualité avant, pendant et après le séjour</li> </ul>

<p>graphique, etc), miser sur des films promotionnels « décalés ». Fabriquer une marque de territoire.</p> <p>Travailler sur une seule image touristique du territoire, gage de qualité et de connaissance mutuelle des offices de tourisme. Qualifier les espaces d'accueil des offices de tourisme.</p>	<p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un plan de communication commun : frais de conception, réalisation, édition des supports de communication, création site Internet, tournage films promotionnels.</li> <li>Frais de déplacement liés à la promotion du territoire</li> <li>Achat d'espaces publicitaires, frais d'inscription à des salons</li> <li>Création de produits dérivés (conception)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur des pratiques sportives atypiques pour créer une image de territoire dynamique</li> </ul> <p>Favoriser les pratiques sportives nouvelles en l'aidant à se développer. Accompagner certains aménagements de sites en lien avec des pratiques sportives peu répandues. Le but est de rendre attractif le territoire auprès de publics nouveaux et de renvoyer une image positive et dynamique.</p>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement, construction de bâtiments : vestiaires, lieux d'accueil...</li> <li>Gros œuvre, parties mobiles</li> <li>Travaux de terrassement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pratique doit être nouvelle ou très peu répandue, voire atypique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plancher de dépense éligible : 1 550 € Plafond de dépense éligible : 300 000 €</li> <li>Subvention FEADER plafond par dossier : 60 000 €</li> </ul>		

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

### Indications sur le montage financier :

#### - Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire moyen éligible	Coût total
Aménagement de parcours valorisant les filières	5	12 000,00 €	60 000 €
Etude (voie verte, marketing)	2	35 000,00 €	70 000 €
Acquisition voie verte, terrains voisins	3	50 000,00 €	150 000 €
Adaptation hébergement public	1	80 000,00 €	80 000 €
Adaptation hébergements privés	5	15 000,00 €	75 000 €
Communication	6	8 000,00 €	48 000 €
Adaptation lieux d'accueil	4	4 500,00 €	18 000 €
Pratiques sportives nouvelles	2	75 000,00 €	150 000 €
<b>Total</b>	<b>28</b>		<b>651 000 €</b>

#### - Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :

- Intensité d'aide publique : 80 %
- Intervention du FEADER : 80 % de la DPN

#### - Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées + Autofinancement public
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
651 000 €	317 100 €	149 700 €	184 200 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

- **Le FEADER** (Mesure 7, Opération 742) permet le financement de projets touristiques. Pour les projets éligibles à la fois au FEADER et au programme Leader, la ligne de partage se situe au regard du coût du projet. Le programme Leader interviendra sur les projets inférieurs à 300 000 €.

**3- EVALUATION****Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers programmés	Comité de programmation	28
Montant de travaux engagé	Tableau de suivi financier	1 000 000
Montant de dépense éligible	Tableau de suivi financier	651 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	317 100
Nombre de parcours valorisant des filières créés	Compte-rendu AG offices de tourisme	5
Nombre d'études réalisées	Compte-rendu CP LEADER	2
Nombre de kms de voie acquis et ouverts pour mise en place voie verte	Rapport d'activités porteur projet	3
Nombre d'hébergements nouvellement adaptés à une filière	Rapport d'activités porteur projet	6
Nombre d'opérations de communication mises en œuvre par les offices de tourisme	Rapport d'activités porteur projet	6
Nombre de lieux d'accueil aménagés dans les offices de tourisme	Rapport d'activités porteur projet	4
Nombre de nouvelles pratiques sportives créées	Rapport d'activités porteur projet	2

**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

Indicateurs de résultat	Source	Nb/tx estimé
Nombre et type de bénéficiaires	Compte-rendu CP LEADER	20
Nombre de filières valorisées	Compte-rendu AG offices de tourisme	6
Nombres de pratiquants « sports nouveaux »	Compte-rendu AG offices de tourisme	300
Nombre de visites dans les lieux d'accueil des OT / an	Compte-rendu AG offices de tourisme	15 000
Retombées dans les médias de la communication OT (nombre d'articles de presse, de reportages télévisés...)	Compte-rendu AG offices de tourisme	25
Trafic réseaux sociaux	Compte-rendu AG offices de tourisme	+ 50 %
Chiffrage des investissements générés suite aux études de faisabilité	Délibérations collectivités, demande de paiement LEADER	300 000 €
Réalisation effective projet suite étude : nombre de lits marchands créés, d'emplois, retombées économiques de fréquentation de ces lieux	Compte-rendu AG offices de tourisme	+ 20 lits marchands, 1 emploi
Nombre de semaines de location supplémentaires pour les hébergements requalifiés	Compte-rendu AG offices de tourisme, AG gîtes de France	+ 2 semaines
Nombre d'emplois créés	Evaluation	3

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-4 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### VALORISER LES SPECIFICITES AGRICOLES EN SOUTENANT L'ÉVENEMENTIEL

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### - Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :

La production agricole est essentiellement tournée vers l'élevage, ovin à l'ouest, bovin à l'est. Ces productions sont actuellement axées principalement sur la valorisation de la viande.

Les préoccupations pour les prochaines années concernent :

- l'installation de nouveaux éleveurs, et
- la valeur ajoutée supplémentaire qui pourrait être trouvée à partir de ce qui est aujourd'hui considéré comme des sous-produits (laine, cuir...).

Par conséquent, il convient de faire connaître ces filières au grand public (futurs éleveurs, consommateurs de viande mais aussi potentiellement des sous-produits...) à travers les spécificités du métier, valoriser l'excellence acquise dans ces filières (génétique, traçabilité...) voire ultérieurement traitement et utilisation des sous-produits.

Le territoire compte déjà plusieurs manifestations importantes dans le domaine ovin, d'autres sont pressenties pour être intégrées (Les Portes du Cuir). Il s'agit donc de s'appuyer sur ces événementiels de rayonnement régional, national voire européen (Tech Ovin) pour communiquer sur ces filières et véhiculer une image positive, facteur d'attractivité.

##### - Enjeux pour le territoire :

- Diversification du tissu économique
- Maintien de l'emploi existant
- Préservation du cadre de vie
- Création d'une image positive du territoire

##### - Objectifs stratégiques :

- Communiquer sur le territoire et les filières pour soutenir et compléter les efforts faits en matière d'installation
- Création d'une image positive du territoire
- Susciter de nouveaux débouchés pour les sous-produits

##### - Objectif opérationnel :

- Soutenir des événementiels en lien avec l'élevage.

##### - Effets attendus sur le territoire :

- Soutenir les démarches visant l'installation d'agriculteurs
- Valoriser des « savoir-faire »

**Bénéficiaires visés :****- Evaluation du nombre :** 8**- Types (statuts) :**

- Associations,
- Groupements d'agriculteurs
- Coopératives agricoles

**- Projets identifiés :**

- Salon national Tech Ovin
- Les portes de la limousine
- Concours international de tonte
- Les Portes du Cuir ?

**Opérations éligibles :**

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
Manifestations de rayonnement supra régional ou national visant à valoriser les filières d'élevage dans toutes leurs dimensions (formation, installation, innovations techniques, valorisation de produits issus de l'élevage comme la viande, le lait, la laine, le cuir...)	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de salles ou chapiteaux</li> <li>• Logistique (transport, location véhicule...)</li> <li>• Concours</li> <li>• Achat/location de petit matériel</li> <li>• Mise en sécurité</li> <li>• Communication</li> <li>• Assurances propres à l'événement (et pas de la structure organisatrice)</li> </ul> <p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations (prestations de services)</li> <li>• Coûts d'intervenants (rémunération, frais de déplacements, hébergement et restauration)</li> <li>• Autres dépenses nécessaires pour les conférences</li> </ul> <p><i>Plafond de subvention fixé à 15 000 €</i></p>	Les marchés de producteurs de pays et foires ne sont pas éligibles.

**2- MAQUETTE FINANCIERE****Indications sur le montage financier :****- Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire moyen éligible	Coût total
Manifestation (Tech ovin)	3	100 000,00 €	300 000 €
Manifestations autres	5	50 000,00 €	250 000 €
<b>Total</b>	<b>8</b>		<b>550 000 €</b>



**- Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80%
- Intervention du FEADER : 80% de la DPN

**- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
550 000 €	120 000 €	282 500 €	147 500 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

- Sans objet

### 3- EVALUATION

**Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de manifestations programmées	Comité de programmation	8
Montant de travaux engagé	Tableau de suivi financier	600 000
Montant de dépense éligible	Tableau de suivi financier	550 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	120 000

**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

Indicateurs de résultat	Source	Nb/tx estimé
Eleveurs installés	Chambre d'agriculture	30
Mise en route de filière sur les sous-produits	Constat	
Diversification des formes de valorisation des filières mises en œuvre	Chambre d'agriculture + constat	

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-5 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### SUSCITER ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### **- Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :**

Dans une logique de développement durable du territoire, de démarche visant à s'engager dans la transition énergétique et dans une perspective de développement de l'économie locale et de l'emploi, le Pays du Haut Limousin, souhaite **accompagner la mise en place de projets s'inscrivant dans la logique de « l'économie circulaire »** (c'est à dire produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie). Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Par conséquent, le pays souhaite **accompagner les projets liés à l'utilisation des énergies vertes et des ressources naturelles** (bio-ressources, méthanisation, éolien, hydraulique, bois-énergie, solaire, réseaux de chaleur...) ainsi que tout autre projet énergétique, utilisant de nouvelles énergies, participant à la préservation de l'environnement.

Une source d'énergie renouvelable présentant un potentiel d'exploitation est un atout pour une zone rurale. Elle peut offrir les avantages suivants :

- exploitation des ressources locales qui contribue à améliorer la situation économique en exportant de l'énergie ou en diminuant les approvisionnements extérieurs ;
- création d'emplois qualifiés;
- allègement de la charge sur l'environnement, notamment par la réduction des émissions de dioxyde de carbone.
- effet de levier pour d'autres initiatives de développement rural étant donné la mobilisation et l'animation locale que le projet d'énergie implique.

Par ailleurs, le Pays souhaite explorer d'autres pistes d'actions, notamment en matière d'économie circulaire, par exemple en commençant par analyser les flux des matières premières et déchets (quantité, nature, localisation, provenance et destination...) des entreprises, des fermes, des collectivités, d'établissements publics... afin de mettre en place une dynamique économique sur cet aspect.

Enfin, cette démarche de transition énergétique nécessite d'encourager une évolution des comportements des citoyens.

##### **- Enjeux pour le territoire :**

- Développement, accroissement et diversification des formes de ressources financières ou permettant des économies.
- Diversification du tissu économique pour créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois
- Maintien de l'emploi existant
- Préservation du cadre de vie
- Création d'une image positive du territoire
- Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques sur l'impact en matière d'activité économique, de typologie de population et d'organisation de l'espace.
- Maintien d'un paysage de qualité composé du bocage de la Basse Marche et des forêts.

**- Objectifs stratégiques :**

- Valoriser les ressources naturelles
- Rendre le territoire moins dépendant des énergies fossiles
- Développer les productions énergétiques renouvelables
- Créer une dynamique d'entreprises autour de la transition énergétique
- Faire évoluer les comportements

**- Objectifs opérationnels :**

- Identifier les potentiels et favoriser le développement des énergies renouvelables
- Développer l'utilisation des bio-ressources
- Accompagner les unités de production de chaleur et d'électricité puis de leur utilisation
- Encourager la valorisation des haies dans une perspective économique mais aussi pour préserver cet élément paysager menacé.

**- Effets attendus sur le territoire :**

- Meilleure utilisation des ressources locales
- Réalisation d'économies d'énergie pour les utilisateurs, collectivités, entreprises
- Création d'emplois locaux
- Préservation des haies bocagères.

**Bénéficiaires visés :**

**- Evaluation du nombre :** 22

**- Types (statuts) :**

- Communes
- Communautés de communes
- Syndicat mixte
- Entreprises
- Associations

**- Projets identifiés :**

- Etude du Pays sur la valorisation des déchets et des matières premières
- Etudes et construction d'unités territoriales de méthanisation sur le territoire de la CdC Haut Limousin et de la Basse Marche
- Construction de stockages intermédiaires de plaquettes bois d'origine agricole
- Etude, acquisition de bâtiment et réalisation de travaux d'extension de la « FRIPERIE » gérée par l'association d'aide à la réinsertion professionnelle « REMPART » à Bellac et s'inscrivant dans la logique du développement durable (recyclage de déchets tissus, utilisation de matériaux écologiques pour l'extension, accompagnement à la réinsertion professionnelle).
- Extension des bâtiments de l'entreprise d'insertion Maximum

**Opérations éligibles :**

<b>Actions éligibles (type, descriptif)</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Critères d'éligibilité</b>
<b>Accompagner le développement d'une économie circulaire, la production d'énergies renouvelables et l'utilisation des ressources naturelles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etudes prospectives territoriales liées à la transition énergétique (économie d'énergie, flux des matières premières et déchets, impact du climat sur l'agriculture...)</li></ul>	<b><u>Investissements matériels :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Acquisition de locaux et terrains pour des projets en lien avec le développement des énergies renouvelables / l'économie circulaire</li><li>• Construction, réhabilitation et aménagement de locaux destinés à accueillir des activités liées au développement des énergies renouvelables / économie circulaire</li></ul>	Les investissements liés à l'acquisition de bâtiments et de terrains ne seront éligibles que si un ou plusieurs porteurs de projets sont déjà clairement identifiés.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'études pour accompagner les entreprises dans leur démarche d'écologie territoriale (économie d'énergie, gestion des flux, des déchets, process de fabrication...)</li> <li>• Accompagnement des projets s'inscrivant dans la logique de l'économie circulaire</li> <li>• Identification des potentiels de développement des énergies renouvelables et des ressources naturelles sur le territoire (méthanisation, valorisation des haies bocagères...) et étudier comment en tirer parti.</li> <li>• Accompagnement financier des projets liés à leur développement</li> <li>• Promotion de leur utilisation.</li> <li>• Organisation de temps d'échanges, d'informations pour valoriser ces démarches et leurs impacts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de matériel pour la production et/ou la valorisation et/ou l'exploitation des énergies renouvelables et ressources naturelles / économie circulaire</li> <li>• Acquisition de matériel</li> </ul> <p><b><u>Investissements immatériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'études d'opportunité/faisabilité ;</li> <li>• Conception, impression, diffusion de supports de communication</li> <li>• Participation à des salons professionnels</li> <li>• Etudes économiques et prospectives</li> <li>• Coûts d'intervenants (animation, déplacements, hébergement, restauration)</li> </ul>	<p>Ne sera pas éligible, le matériel dont l'usage ne serait pas destiné exclusivement... :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au développement, à la production, l'exploitation ou à la valorisation d'une énergie renouvelable et/ou ressource naturelle</li> </ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au traitement, l'exploitation, l'acheminement d'un déchet / d'une matière première qui rentrerait dans une logique d'économie circulaire</li> </ul>
<p><b>Encourager une évolution des comportements à travers une sensibilisation du public en matière d'écocitoyenneté (entreprises, habitants, élus, associations...) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestations</li> <li>• Formations, formations-actions</li> <li>• Communication...</li> </ul>	<p><b><u>Investissements matériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de salles ou chapiteaux</li> <li>• Logistique (transport, location véhicule...)</li> <li>• Concours</li> <li>• Achat / location de petit matériel</li> <li>• Mise en sécurité</li> <li>• Communication</li> </ul> <p><b><u>Investissements immatériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurances propres à l'événement (et pas de la structure organisatrice)</li> <li>• Animations (prestations de services)</li> <li>• Coûts d'intervenants (rémunération, frais de déplacement, hébergement et restauration)</li> <li>• Autres dépenses nécessaires pour les conférences</li> <li>• Communication</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Plancher de dépense éligible : 1 550 € Plafond de dépense éligible : 300 000 €</i></li> <li>• <i>Subvention FEADER plafond par dossier : 60 000 €</i></li> </ul>		

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

### Indications sur le montage financier :

#### - Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :

Actions	Nb estimé d'actions	Coût moyen unitaire éligible	Coût total
Etudes	5	30 000,00 €	150 000 €
Acquisition locaux/terrains	2	80 000,00 €	160 000 €
Construction/réhabilitation/aménagement	4	150 000,00 €	600 000 €
Acquisition de matériel	5	37 000,00 €	185 000 €
Communication	3	5 000,00 €	15 000 €
Frais d'orga. d'évènementiels / Intervenants	3	5 000,00 €	15 000 €
<b>Total</b>	<b>22</b>		<b>1 125 000 €</b>

#### - Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :

- Intensité d'aide publique : 80%
- Intervention du FEADER : 80% de la DPN

#### - Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

### Plan de financement :

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées + Autofinancement public
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
1 125 000 €	315 900 €	424 500 €	384 600 €

### Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :

- Le **FEDER (Axe 2, Objectif thématique 4a)** permet le financement de projet permettant la production d'énergie renouvelable (pour la chaleur ou l'électricité). La ligne de partage se situe sur le coût du projet : les projets supérieurs à 200 000 € seront orientés vers le FEDER.
- Le **FEDER (Axe 2, Objectif thématique 4a)** permet également le financement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétiques. Les projets portés par la future agence régionale de l'énergie seront orientés vers le FEDER, toutes les autres qui seront éligibles au programme Leader seront accompagnées par cette fiche action.
- Le **FEADER (Mesure 6, opération 642)** permet le financement de projets de méthanisation à la ferme. Par conséquent, ces projets ne sont pas éligibles au programme Leader.

### 3- EVALUATION

#### Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers programmés	Comité de programmation	22
Montant de travaux engagé	Tableau de suivi financier	1 800 000
Montant de dépense éligible	Tableau de suivi financier	1 125 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	315 900
Nombre d'études sur la transition énergétique réalisées	Compte rendu comité de programmation	2
Nombre et nature des projets en découlant	Compte rendu comité de programmation	4
Nombre d'études destinées à accompagner les entreprises dans leurs démarches écologiques, réalisées	Compte rendu comité de programmation	2
Nombre d'investissements réalisés	Compte rendu comité de programmation	10
Nature des investissements réalisés	Compte rendu comité de programmation	
Nombre d'études engagées pour la valorisation des haies bocagères	Compte rendu comité de programmation	1
Nature de projets réalisés autour de la valorisation des haies bocagères	Compte rendu comité de programmation	2
Nature des projets réalisés autour de la valorisation des haies bocagères	Compte rendu comité de programmation	
Nombre d'opérations de communication, sensibilisation, information mise en place	Compte rendu comité de programmation	3
Taux de participation aux opérations de communication, sensibilisation, information mise en place (par rapport aux nombres d'invitations, personnes pressenties...)	Enquête auprès du Pays Haut Limousin	40%

#### Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :

Indicateurs de résultat	Source	Nb/tx estimé
Implication des élus, habitants, entreprises, association...dans la réflexion sur la transition énergétique du territoire	Synthèses des réunions d'information, sensibilisation...	
Impact en terme d'économie d'énergie (collectivité, entreprises, privés...)	Enquête auprès des porteurs de projets concernés ;	
Intégration de la notion d'économie d'énergie dans les projets des entreprises, des collectivités, des associations...	Enquête auprès des porteurs de projets concernés ; Comité de programmation	
Impact en termes d'émergence nouvelles filières	Comité de programmation	2
Impact sur la valorisation des haies bocagères	Comité de programmation	
Nombre de création d'emplois	Enquête auprès des porteurs de projets concernés	10

La plus-value de cette fiche action dans le programme Leader (alors que de nombreuses opérations sont éligibles au FEDER ou FEADER), consiste à mobiliser les acteurs locaux dans le temps autour de cette thématique afin d'engager une orientation particulière du développement économique.

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-6 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### SOUTENIR L'EXCELLENCE CULTURELLE ET LA PARTAGER AU PLUS PRES DES HABITANTS

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### - Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :

La culture a toujours été un des moteurs essentiels du territoire. Le Pays du Haut Limousin dans ses précédentes chartes de développement durable avait mis en avant cette particularité qui fait de cet ensemble géographique un lieu exemplaire en matière de développement culturel.

Une animation dédiée à plein temps a été mise en place en 2011 pour répondre à une demande croissante de la part des intervenants culturels du Pays. Cette coordination par le biais du Pays du Haut Limousin a été bénéfique au développement et à la mutualisation des moyens et de certains projets dans le cadre du programme européen LEADER. Il s'agit de poursuivre l'effort dans le cadre de cette dynamique en favorisant :

- les diffusions culturelles de qualité
- les nouveaux lieux de vie culturelle
- la communication collective
- le rayonnement des projets sur l'ensemble du territoire
- l'inscription dans la durée des projets

##### - Enjeux pour le territoire :

- Création d'une image positive du territoire
- Préservation du cadre de vie (calme, rythmes, paysages, offres de loisirs, services à la population), voire amélioration (culture / sport, diversité commerciale)
- Diversification du tissu économique pour créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois, modifier la typologie de la population (revenus, CSP, autochtones / nouveaux arrivants) concourant à une redynamisation du territoire

##### - Objectifs stratégiques :

- S'appuyer sur la culture comme outil d'éducation populaire tout au long de la vie
- Innover en matière de mutualisation et de communication
- Décloisonner les actions et innover pour un meilleur accès à la culture
- Accompagner le développement de l'éducation artistique et culturelle
- Soutenir et accompagner les porteurs de projet
- Favoriser l'amélioration des équipements culturels

##### - Objectifs opérationnels :

- Favoriser la diffusion culturelle, notamment celle des événementiels à forte notoriété
- Investir de nouveaux lieux de vie culturelle
- Communiquer de façon collective en matière de culture
- Coopérer avec des territoires voisins pour enrichir notre offre et nos « savoir-faire »
- Structurer un réseau d'équipements culturels

**- Effets attendus sur le territoire :**

- Densification de la vie culturelle
- Proposition de prestations variées
- Mutualisation des énergies du territoire
- Sensibilisation à une culture « différente » abordable et décloisonnée
- Amélioration de l'accueil des équipements culturels existants

**Bénéficiaires visés :**

**- Evaluation du nombre : 10 associations, 20 communes...**

**- Types (statuts) :**

- Associations
- Communes, Communautés de communes
- Pays du Haut Limousin

**- Projets identifiés :**

- Événementiels adhérents à la marque « Haut Limousin Terre de Festivals »
- Communication commune des événementiels
- Coopération création théâtrale commune entre La Mégisserie à Saint-Junien, la Maison du Comédien Maria Casarès à Alloue et le Théâtre du Cloître à Bellac
- Création d'une médiathèque au Dorat

**Opérations éligibles :**

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusions culturelles : soutenir les événementiels participants au rayonnement culturel du territoire</li> </ul> <p><i>Favoriser la diffusion d'événementiels ou de programmations annuelles (festivals, projets itinérants, tournée de pays...) ayant un impact à minima régional en vue de contribuer à l'image « Haut Limousin terre de festivals ». Conforter les retombées économiques sur le territoire.</i></p> <p><i>Les porteurs de projet le souhaitant pourront s'unir pour une action de diffusion commune. Le siège du MO doit se situer sur le territoire.</i></p> <p><i>L'organisateur devra intégrer le dispositif de communication de Pays incluant le partenariat avec les offices de tourisme et le site culturel Haut Limousin.</i></p>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de matériel technique, sonorisation, éclairage, etc.</li> </ul> <p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats d'encarts publicitaires (audio, écrits, télévisuels)</li> <li>• Droits d'auteurs</li> <li>• Frais liés à la communication : flyers, affiches, plaquettes, frais de conception etc.</li> <li>• Cachets groupes (frais de déplacements + cachet)</li> <li>• Hébergements</li> </ul> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires d'artistes, de techniciens du spectacle, d'intervenants spécialisés extérieurs à la structure organisatrice</li> </ul> <p>Les salaires des personnels de la structure organisatrice sont exclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre maximum de diffusion est limité à 2 par an et par maître d'ouvrage.</li> </ul>
<p><b>Bonifications : 1000 € si proposition de transports mutualisés, 1000 € si dispositif de gestion des déchets (tri, recyclage, gobelets réutilisables...) 1000 € si système de garde des enfants</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir de nouveaux lieux de vie culturelle</li> </ul> <p><i>Changer les codes habituels en investissant de nouveaux lieux pour valoriser la diversité de l'offre culturelle (théâtre, musique, danse, arts plastiques et visuels, lecture, arts numériques, etc). Sites patrimoniaux ou</i></p>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de matériel technique, sonorisation, éclairage, etc.</li> <li>• Achat de matériel pour la réalisation de l'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opération devra impliquer les populations locales dans le cadre de l'organisation ou de participation à l'opération</li> </ul>



<p>« inhabituels » (hôpitaux, entreprises, etc). La valorisation de ces sites par une pratique culturelle peut prendre toutes les formes possibles : livres, film, œuvre éphémères, etc. Création d'œuvre, diffusion, ateliers, travail commun de différents intervenants... L'opération pourra se dérouler sur plusieurs jours et être itinérante en permettant la valorisation de plusieurs lieux. Des sites privés pourront être investis dès l'instant où ils présentent un intérêt (anciennes granges, maison de bourg typique, etc.). Les Bistrots de Pays seront également des supports essentiels dans cette démarche.</p>	<p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats d'encarts publicitaires (audio, écrits, télévisuels)</li> <li>• Droits d'auteurs</li> <li>• Frais liés à la communication : flyers, affiches, plaquettes, frais de conception etc.</li> <li>• Hébergements</li> </ul> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires d'artistes, de techniciens du spectacle, d'intervenants spécialisés extérieurs à la structure organisatrice,</li> <li>• Salaires des personnels de la structure organisatrice</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication collective d'associations culturelles de territoire</li> </ul> <p>La promotion du Haut Limousin doit figurer de façon claire sur les supports</p>	<p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression, conception de documents, achat d'espaces publicitaires, réalisation de documents audio ou vidéo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parties prenant part à ce projet devront définir un accord dans le cadre d'un partenariat signé.</li> <li>• Implication des offices de tourisme dans la démarche.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement, réhabilitation d'équipements culturels</li> </ul> <p>Requalifier des bâtiments ayant vocation à accueillir des pratiques culturelles : cinéma, médiathèque...</p>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements matériels</li> <li>• Investissements immobiliers intérieurs et extérieurs</li> </ul> <p><b>Investissements immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes</li> <li>• Honoraires cabinets d'études</li> <li>• Honoraires maîtrise d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets devront adopter une logique de réseau à l'échelle de la Communauté de communes au minimum et intégrer le projet de territoire.</li> </ul>

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

### Indications sur le montage financier :

#### - **Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût moyen unitaire éligible	Coût total
Diffusion culturelle / événementiel	30	13 000,00 €	390 000,00 €
Nouveaux lieux de vie / nouveaux publics	20	5 000,00 €	100 000,00 €
Communication	3	6 000,00 €	18 000,00 €
Equipements culturels	3	40 000,00 €	120 000,00 €
<b>Total</b>	56		628 000,00 €

#### - **Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80 %
- Intervention du FEADER : 80 % de la DPN
- **Plafond de FEADER pour les diffusions culturelles :** plafond de 10 000 € en 2015 et 2016, 8 000 € en 2017 et 2018, 6 000 € en 2019 et 2020

**- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées + Autofinancement public
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
628 000 €	302 320 €	200 080 €	115 600 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

- **Le FEADER** (Mesure 7, Opération 742) permet le financement d'équipements culturels. Pour les projets éligibles à la fois au FEADER et au programme Leader, la ligne de partage se situe au regard du coût du projet. Le programme Leader interviendra sur les projets inférieurs à 150 000 €.

### 3- EVALUATION

**Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de MO aidés (privés, publics)	Compte-rendu CP LEADER	15
Nombre d'événementiels créés	Compte-rendu CP LEADER	3
Nombre d'événementiels confortés	Rapports d'activité des MO	5
Nombre de nouveaux lieux investis pour la diffusion culturelle	Compte-rendu CP LEADER	6
Nombre de communications collectives mises en œuvre	Rapports d'activité des MO	3
Nombre de bâtiments à vocation culturelle réhabilités	Compte-rendu CP LEADER	3

**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

Indicateurs de résultat	Source	Nb/tx estimé
Nombre et type d'intervenants dans les nouveaux lieux culturels	Rapport d'activité du MO	12
Nouveaux publics touchés	Rapport d'activité du MO	3
Augmentation de la fréquentation culturelle	Rapports d'activité des MO	+ 10%
Type de supports de communication commune	Compte-rendu CP LEADER	2
Retombée économique sur le territoire	Rapports d'activité des MO	10 000 € / an

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1921-7 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### EXPERIMENTER UNE APPROCHE DURABLE ET INNOVANTE DE REDYNAMISATION DE CENTRES BOURGS

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### - Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :

Plusieurs éléments de diagnostic, certains étant des faiblesses mais d'autres représentant des atouts et opportunités, conduisent à la mise en place de cette fiche :

- 14,4 % de bâtis vacants, dont une part importante dans les centres bourgs, ce qui nuit à leur attractivité, avec un impact sur le commerce, la vie locale...
- une population vieillissante (37,8 % de la population à plus de 60 ans, et cette tranche d'âge continue de croître)
- des communes pôles qui risquent de se fragiliser avec la difficile pérennité de certains commerces (vieillesse de la population, évasion commerciale...), la problématique de la démographie médicale...
- un faible recours aux démarches participatives dans l'élaboration des projets
- un territoire où l'activité agricole représente encore près d'1 emploi sur 5 (élevage principalement) mais dont les ressources économiques sont plutôt faibles, alors que ces productions sont susceptibles de fournir de nouvelles richesses (valorisation de la laine, du cuir, valorisation des haies bocagères à travers le bois de chauffage notamment...)
- un territoire qui a des potentiels en matière de production énergétique (éolien, méthanisation, bois...),
- une volonté de réfléchir à de nouveaux secteurs d'activités créateurs d'emplois, et dont les lieux / modalités de travail peuvent revêtir de nouvelles formes.

Dans ce cadre, le projet de territoire est axé en grande partie sur la transition énergétique, la recherche de création d'activités économiques nouvelles (économie verte, économie du bien vieillir...), l'accueil de population, le développement d'un habitat plus « durable »...

Aussi, cette fiche vise à expérimenter de nouvelles approches en matière de réflexion de projets transversaux qui répondraient à ces divers aspects,

- d'une part en accompagnant des démarches de réflexion participatives et de co-construction,
- et
- d'autre part, en accompagnant une ou deux communes sur l'expérimentation de site pilote et vitrine qui associerait les dimensions habitat durable, accueil de population (actifs, personnes retraitées), services proposés, urbanisme, transition énergétique, mise en valeur de techniques et équipements innovants en lien avec l'économie et/ou la production énergétique (réseau de chaleur, production énergétique comme photovoltaïque, petit éolien, l'isolation avec matériaux bio-sourcés...) et prise en compte du vieillissement ... à travers des projets de redynamisation du centre-bourg ou d'éco-quartier.

##### - Enjeux pour le territoire :

- Préservation et amélioration du cadre de vie
- Création d'une image positive du territoire
- Anticipation des évolutions climatiques et énergétiques sur l'impact en matière d'activité économique, de typologie de population et d'organisation de l'espace.
- Diversification du tissu économique
- Associer la population / les usagers aux projets

**- Objectifs stratégiques :**

- Proposer une méthode innovante de co-construction de projet
- Expérimenter divers aspects de la stratégie du territoire en soutenant des projets transversaux.
- Encourager la mise en place de documents de planification.

**- Objectifs opérationnels :**

- Définir des projets co-élaborés et portés collectivement
- Expérimenter de nouvelles approches de redynamisation de centre-bourg
- Expérimenter des nouvelles formes d'habitat et de rénovation urbaine
- Rendre visible l'existence de techniques ou équipements innovants en lien avec le bien vieillir (domotique, téléassistance, télésurveillance...), ainsi que les matériaux et équipements concourant à la transition énergétique et la valorisation de ressources locales (laine de mouton, bois, éolien...).

**- Effets attendus sur le territoire :**

- Proposer de nouveaux logements en réinvestissant le bâti existant plutôt qu'en développant de nouveaux lotissements qui accroîtraient l'emprise foncière.
- Redynamisation de centre-bourg
- Arrivée de population
- Renforcement fonctions commerciales et touristiques
- Mise en place de documents de planification

**Bénéficiaires visés :**

**- Evaluation du nombre : 5**

**- Types (statuts) :**

- Communes,
- Communautés de communes,
- Associations

**- Projets identifiés :**

- Réflexion globale de redynamisation du centre-bourg de Lussac les Eglises (prise en compte du bâti vacant, des lieux de vie, du commerce, des circuits touristiques, de la santé...)
- Réflexion globale de redynamisation du centre bourg de Mézières sur Issoire (liée à la déviation qui devrait être opérationnelle en 2016).
- Réflexion globale de redynamisation de centre bourg de Bellac.

**Opérations éligibles :**

<b>Actions éligibles (type, descriptif)</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Critères d'éligibilité</b>
Accompagnement à la réflexion globale et participative pour des projets : <ul style="list-style-type: none"><li>• de centres bourgs, hameaux ou quartiers,</li><li>• de bâtiments vacants ou menacés de l'être pour des projets à vocation économique, touristique, culturelle ou d'habitat (<i>habitat pour public spécifique. Ex : personnes âgées, salariés en recherche de logement temporaire comme pour les apprentis, intérimaires, salariés arrivant d'une autre région</i>)</li></ul>	<b><u>Investissements matériels :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses relatives à la réalisation de maquettage, prototypage ou autres techniques participatives...</li></ul> <b><u>Fonctionnement :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etude (faisabilité, analyse particulière, technique...)</li><li>• Frais d'ingénierie spécialisée (designers territoriaux, urbanistes, architectes, sociologues...) à travers une prestation de services.</li></ul>	Approche globale de la réflexion qui ne soit pas limitée à des aménagements de centre bourgs (trottoir, voirie, mise en herbe...).  ET  Démarche de co-construction et multi-partenariale.

<p><b>Concernant la mise en œuvre de projets, les actions éligibles seront celles qui répondront à un appel à projet, et qui consistent à intervenir sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des bâtiments,</li> <li>• Des services communs,</li> <li>• Des équipements installés,</li> <li>• Des matériaux utilisés et/ou mis en valeur,</li> <li>• Des lieux dédiés à l'accueil d'activités (tiers lieux, maison de services...)...</li> </ul> <p><b>dans le cadre de projets globaux de requalification et redynamisation de centre-bourg ou d'éco-quartiers qui prendront en compte plusieurs dimensions (cf. critères d'éligibilité) et qui traiteront :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de nouvelles formes d'habitat durable (éco-quartier, habitat partagé...) et/ou</li> <li>• d'organisation spatiale spécifique.</li> </ul>	<p><b><u>Investissements matériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition, démolition, réhabilitation de bâtiments</li> <li>• Acquisition de mobilier, petit équipement matériel en lien avec l'économie du vieillissement (domotique, téléassistance, télésurveillance...)</li> <li>• Acquisition et installation d'équipement participant à la production d'énergie renouvelable</li> <li>• Mobilier utilisant des matériaux bio-sourcés (laine de mouton, bois...) ou produits localement</li> <li>• Mobilier urbain original/innovant.</li> </ul> <p><b><u>Fonctionnement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude (faisabilité, analyse particulière, technique...)</li> <li>• Frais de conception</li> <li>• Frais d'animation / coordination pour des opérations ponctuelles, ou limitées à 1 an pour des projets qui s'étendent sur la durée (concernant les services communs et lieux dédiés à l'accueil d'activité)</li> <li>• Prestation de services (étude, expertise, conseil, installation...)</li> </ul>	<p>Les actions aidées devront s'inscrire dans des projets globaux qui répondent à au moins 3 catégories parmi les suivantes :</p> <p><b>Bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment passif (basse consommation c'est-à-dire inférieur ou égale à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.</li> <li>• Bâtiments qui utilisent les énergies renouvelables (éolien solaire, bois...).</li> </ul> <p><b>Habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat adapté aux personnes âgées</li> <li>• Habitat temporaire facilitant l'accueil d'apprentis, stagiaires, salariés arrivant d'une autre région...</li> </ul> <p><b>Services communs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence ou mise en place d'une offre de services communs (services de repas, de livraisons, dispositif de « veille » à l'égard des personnes âgées...).</li> <li>• Des espaces communs : jardin collectif, garages, espace rencontre...</li> </ul> <p><b>Lieux dédiés à l'accueil d'activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de services</li> <li>• Tiers-Lieux (éligible dans la fiche usages numériques)</li> <li>• Autres lieux d'accueil</li> </ul> <p><b>Espace « vitrine » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre une vitrine de technologies existantes ou de matériaux en lien avec l'économie verte (réseaux de chaleur, production d'énergie, matériaux bio-sourcés...) et le bien vieillir (domotique, équipement de télésurveillance ou téléassistance...)</li> </ul>
--	---	---

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

Indications sur le montage financier :

- **Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire moyen éligible	Coût total
Prestation de service pour accompagnement	3	18 000,00 €	54 000 €
Appel à projets	2	200 000,00 €	400 000 €
<b>Total</b>	<b>5</b>		<b>454 000 €</b>

- **Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80 %
- Intervention du FEADER : 80 % de la DPN

- **Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

Plan de financement :

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées + Autofinancement public
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont top-up)	
454 000 €	127 000 €	208 640 €	118 360 €

Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :

- Sans objet

## 3- EVALUATION

Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers programmés	Comité de programmation	5
Montant de travaux engagé	Tableau de suivi financier	800 000
Montant de dépense éligible	Tableau de suivi financier	454 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	127 000
Nombre d'accompagnement par un prestataire	Comité de programmation	3
Nombre de projets globaux accompagnés	Comité de programmation	2

**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Source</b>	<b>Nb/tx estimé</b>
Participation des acteurs locaux	Emargement réunions	100
Emergence de dynamique communales		
Nature des investissements prévus par le MO	Nature réponse appel à projet et plan d'actions	
Maisons vacantes réinvesties		5
Présence d'espace « vitrine » par rapport à économie verte ou économie du bien vieillir		
Satisfaction des habitants		
Communes autres souhaitant s'engager dans la démarche (transférabilité)		2

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1931 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### COOPERER POUR NOURRIR ET RENFORCER LA STRATEGIE LOCALE

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### - Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :

Cette mesure permet de soutenir des projets de coopération répondant à la stratégie locale de développement, via des échanges d'expériences et de pratiques, dans la perspective de la mise en œuvre d'actions communes en soutenant les projets de :

- Coopération interterritoriale : entre territoires ruraux français
- Coopération transnationale : entre territoires relevant de plusieurs Etats membres ainsi qu'avec des territoires de pays tiers.

La coopération est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale, d'innovation, et permet la mutualisation pour mener à bien certains projets comme la mise en marché de produits et services nouveaux, pour lesquels il est nécessaire d'atteindre une masse critique dépassant le territoire.

Les actions de coopération qui seront déployées viendront renforcer la stratégie du GAL à deux niveaux :

- Par le retour d'expériences
- Par la construction d'actions communes à travers de la coopération interterritoriale ou transnationale.

Le territoire du Pays du Haut Limousin a besoin de relancer des dynamiques et synergies pour son développement et cela passe par des échanges de pratiques, éprouver de nouvelles manières de travailler, s'ouvrir à d'autres et alimenter nos propres réflexions grâce à d'autres expériences.

Aussi, les projets de coopération qui répondront à la stratégie du GAL (enjeux / objectifs stratégiques / objectifs opérationnels) pourront être accompagnés, même s'ils ne répondent pas aux fiches actions.

Des partenaires seront recherchés par la structure en priorité dans les domaines de l'économie verte / l'économie circulaire, l'économie du bien vieillir ou la redynamisation des centres bourgs puisqu'il s'agit de domaines plutôt nouveaux pour le GAL.

##### - Enjeux pour le territoire :

- Gagner en compétences et en innovation
- Développer un esprit d'ouverture
- Susciter de nouvelles dynamiques et synergies

##### - Objectifs stratégiques :

- Prolonger et conforter la stratégie du GAL
- Encourager l'ouverture et la diffusion de nouvelles pratiques
- Développer des synergies avec des territoires ruraux soumis aux mêmes enjeux
- Développer des projets en partenariat
- Favoriser l'interconnaissance et capitaliser sur les expériences d'autres territoires

##### - Effets attendus sur le territoire :



- Gagner en compétences et en innovation
- Développer de nouveaux partenariats
- Construire des projets innovants
- Donner envie aux acteurs de recommencer à coopérer pour toujours plus d'ouverture et redynamiser des réflexions

#### Bénéficiaires visés :

##### - Evaluation du nombre : 5

##### - Types (statuts) :

- Associations
- Syndicats, Communes, Communautés de communes
- Chambres consulaires
- Entreprises

##### - Projets pressentis :

- Evaluation du programme Leader avec territoires limitrophes voir plus éloignés
- Manifestation Les Portes du Cuir avec les GALs Chataigneraie Limousine, Horte et Tardoire et PNR Périgord Limousin ?
- Un projet culturel avec Art nOmad et des GALs se situant sur le trajet Limoges / Venise dans le cadre d'une biennale d'art
- Un projet culturel entre la Ferme de Villefavard et des associations de Madagascar
- La poursuite de la coopération « Des pieds pour rêver

#### Opérations éligibles :

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
Appui à la préparation des activités de coopération	<p><b><u>Fonctionnement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacements directement rattachés au projet de coopération (ou action pressentie)</li> <li>• Frais de séjour (restauration, hébergement, déplacements...)</li> <li>• Frais de traduction et d'interprétariat</li> <li>• Dépenses matérielles éventuelles (animation)</li> </ul>	
Mise en œuvre des projets de coopération	<p><b><u>Investissements matériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements matériels,</li> <li>• Travaux,</li> <li>• Equipements</li> <li>• Biens matériels</li> </ul> <p><b><u>Investissements immatériels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> <li>• Promotion</li> <li>• Outils pédagogiques</li> </ul> <p><b><u>Fonctionnement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes, Prestations de services</li> <li>• Animation et coordination</li> <li>• Frais de déplacements (transport, hébergement, restauration)</li> <li>• Formations</li> </ul>	<i>Seules les dépenses concernant des territoires situés dans l'Union Européenne sont admises au bénéfice de l'aide</i>

## 2- MAQUETTE FINANCIERE

Indications sur le montage financier :

**- Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire	Coût total
Appui à la prépa. des activités de coopé.	2	9 500,00 €	19 000 €
Projet coopération agricole	1	30 000,00 €	30 000 €
Projet coopération culturelle	3	10 000,00 €	30 000 €
Projet coopération économie verte	1	30 000,00 €	30 000 €
<b>Total</b>	<b>7</b>		<b>109 000 €</b>

**- Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80%
- Intervention du FEADER : 80% de la DPN

**- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 (modalités de mise en œuvre de l'approche LEADER : Groupe d'Action Locale (GAL), aide préparatoire, activités de coopération, frais de fonctionnement et d'animation).
- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées + Autofinancement public
	Contribution communautaire	Contributions publiques (dont to-up)	
109 000 €	60 160 €	24 000 €	24 840 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

Les projets de coopération éligibles au FEADER régional ou FEDER (notamment en ce qui concerne les circuits courts / de proximité, ou à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou environnementaux et des pratiques environnementales ne seront pas éligibles dans le programme Leader, sauf si l'enveloppe régionale correspondante est insuffisante pour programmer cette opération ou épuisée.

## 3- EVALUATION

**Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers de coopération engagés	Comité de programmation	6
Nombre de dossiers relatifs à un appui pour la préparation de la coopération	Comité de programmation	2
Nombre de projets de coopération engagés	Comité de programmation	4
Nombre de rencontres entre partenaires	Equipe technique du GAL	15
Montant de dépenses engagé	Tableau de suivi financier	109 000
Montant de dépenses éligibles engagé	Tableau de suivi financier	109 000
Montant de FEADER programmé	Comité de programmation	60 160

Nombre d'actions communes réalisées		6
-------------------------------------	--	---

**Indicateurs de résultats (description et source) et plus-value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :**

<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Source</b>	<b>Nb/tx estimé</b>
Nombre de réseaux de porteurs de projets créés		10
Montée en qualité des démarches de développement local		
Selon les projets de coopération		

# LEADER 2014-2020

## FICHE n° 1941 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE : GAL du Pays du Haut Limousin

### ANIMATION, GESTION ET EVALUATION DU PROGRAMME LEADER

#### 1- DESCRIPTION

##### Description :

##### **- Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :**

Cette fiche permet de soutenir les dépenses engagées par le GAL pour assurer l'animation et la gestion de sa stratégie de développement.

C'est l'association du Pays du Haut Limousin, en tant que Groupe d'Action Locale qui, après avoir assuré l'élaboration du programme, mettra en œuvre la stratégie du territoire au travers d'une mission d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER 2014 / 2020.

Le programme LEADER doit créer une dynamique de développement durable sur le Haut Limousin. L'ambition du programme demande des moyens d'animation pour mettre en œuvre cette stratégie, accompagner les initiatives locales et participer aux réseaux (réseau régional, réseau rural français, réseau européen). Par ailleurs, la délégation de gestion confiée au GAL nécessite également des compétences administratives, juridiques et financières pour répondre aux obligations de bonne gestion. Enfin, l'évaluation et la communication du programme sont déterminants dans la réussite de celui-ci.

##### **- Enjeux pour le territoire :**

- Réussir à mettre en œuvre cette stratégie pour conforter les élus et acteurs du territoire de l'intérêt d'aborder le développement selon des angles d'intervention spécifiques
- Redynamiser le développement du territoire en matière économique (au sens large)
- Accompagner la formation / sensibilisation des membres du CUC pour gagner en pilotage et portage de la stratégie

##### **- Objectifs stratégiques :**

- Mettre à disposition les moyens nécessaires en terme d'animation pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie
- Mettre en place une communication efficace pour faire connaître le programme
- Assurer une gestion rigoureuse des fonds
- Conduire une évaluation à mi-parcours
- Organiser des temps de formations / sensibilisation et visites d'expériences des membres du CUC

##### **- Effets attendus sur le territoire :**

- Mise en œuvre de la stratégie du GAL
- Bonne consommation des fonds
- Mise en place de collaborations durables entre acteurs
- Mise en place de partenariats publics / privés
- Portage forts des élus et acteurs locaux de la stratégie

**Bénéficiaires visés :****- Evaluation du nombre :** 1**- Types (statuts) :**

- Association du Pays du Haut Limousin
- Syndicat de pays

**Opérations éligibles :**

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie du programme (animation et gestion) et dépenses environnées</li> <li>• Sensibilisations / Formations / visites d'expériences des membres du CUC</li> <li>• Frais de structure</li> <li>• Communication du programme</li> <li>• Evaluation du programme</li> </ul>	<p><b>Investissements matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais administratifs (fournitures, matériels...)</li> </ul> <p><b>Investissement immatériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude, prestation de services</li> <li>• Communication (conception, impression, diffusion...)</li> </ul> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires chargés</li> <li>• Frais de déplacements (transport, hébergement, restauration...)</li> <li>• Frais d'inscription formations / colloques</li> <li>• Frais de structure (prorata loyer, téléphone, affranchissement...)</li> <li>• Cotisation à Leader France</li> </ul>	

**2- MAQUETTE FINANCIERE****Indications sur le montage financier :****- Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :**

Actions	Nb estimé d'actions	Coût unitaire	Coût total
Ingénierie et poste environné	6	130 000,00 €	780 000 €
Formations / sensibilisation / Visites	12	2 000,00 €	24 000 €
Communication	1	17 000,00 €	17 000 €
Evaluation	1	35 000,00 €	35 000 €
Frais de structure	6	10 000,00 €	60 000 €
<b>Total</b>	<b>26</b>		<b>916 000 €</b>

**- Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :**

- Intensité d'aide publique : 80%
- Intervention du FEADER : 80% de la DPN

**- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :**

- Articles 32 à 35 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (principe de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) qui se base sur l'approche LEADER).
- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 (modalités de mise en œuvre de l'approche LEADER : Groupe d'Action Locale (GAL), aide préparatoire, activités de coopération, frais de fonctionnement et d'animation).
- Articles 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (éligibilité des dépenses et pérennité).
- Réglementation des aides d'Etat (régime d'aide d'Etat notifié, exempté ou de minimis).

**Plan de financement :**

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées+ Autofinancement du maître d'ouvrage
	Contribution communautaire	Contributions publiques	
616 000 €	375 040 €	104 320 €	136 640 €

**Articulation autres fonds européens (ligne de partage) :**

- Sans objet

### 3- EVALUATION

**Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :**

Indicateurs de Réalisation	Source	Nb/tx estimé
Nombre de dossiers programmés	Comité de programmation	236
Montant de dépenses	Tableau de suivi financier	916 000
Montant de dépenses éligibles	Tableau de suivi financier	916 000
Montant de subvention FEADER engagé	Comité de programmation	567 520
Nombre de porteurs de projets reçus / renseignés	Rapport d'exécution	280
Nombre de projets réalisés	Rapport d'exécution	230
Actions de communication et de sensibilisation réalisées	Rapport d'exécution	1
Nombre de formations / sensibilisation suivies	Rapport d'exécution	12
Nombre de participants à ces temps	Feuille émargements	48
Nombre de personnes du CUC qui ont participé activement à l'évaluation	Feuille émargements	20

#### 4. MAQUETTE FINANCIERE

Fiches action	Contributions publiques envisagées				FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER par rapport à la dépense publique totale	Taux de subvention maximum	Contrib. privée éventuelle ou autofin. des collectivités
	Région	Département	Etat	Communes, EPCI					
Fiche action 1921 - 1 : Infrastructures et usages numériques	538 050,00 €	508 650,00 €	524 150,00 €	600 000,00 €	1 269 110,00 €	3 439 960,00 €	37%	80%	212 040,00 €
Fiche action 1921 - 2 : Economie de proximité	185 400,00 €	85 000,00 €	107 000,00 €	- €	308 880,00 €	686 280,00 €	45%	80%	703 720,00 €
Fiche action 1921 - 3 : Tourisme de nature	93 100,00 €	27 500,00 €	29 100,00 €	- €	317 100,00 €	466 800,00 €	68%	80%	184 200,00 €
Fiche action 1921 - 4 : Manifestations agricoles	45 000,00 €	67 500,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €	120 000,00 €	402 500,00 €	30%	80%	147 500,00 €
Fiche action 1921 - 5 : Economie verte / Transition	205 500,00 €	58 000,00 €	161 000,00 €	- €	315 900,00 €	740 400,00 €	43%	80%	384 600,00 €
Fiche action 1921 - 6 : Culture	61 880,00 €	41 200,00 €	48 000,00 €	49 000,00 €	302 320,00 €	502 400,00 €	60%	80%	125 600,00 €
Fiche action 1921 - 7 : Redynamisation centre bourg	68 640,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €	- €	127 000,00 €	335 640,00 €	38%	80%	118 360,00 €
Fiche action 1931 Coopération	13 500,00 €	7 500,00 €	3 000,00 €	- €	60 160,00 €	84 160,00 €	71%	80%	24 840,00 €
Fiche action 1941 Animation / gestion / évaluation	151 840,00 €	- €	- €	- €	567 520,00 €	719 360,00 €	79%	80%	196 640,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 362 910,00 €</b>	<b>855 350,00 €</b>	<b>1 052 250,00 €</b>	<b>719 000,00 €</b>	<b>3 387 990,00 €</b>	<b>7 377 500,00 €</b>	<b>46%</b>		<b>2 097 500,00 €</b>

Le programme Leader Haut Limousin 2014 /2020 est estimé à 9 475 000 € d'investissement et nécessiterait une enveloppe de **FEADER de 3 387 990 €**.

## 5. PILOTAGE ET EVALUATION

### 5.1. – LE PILOTAGE

#### 5.1.1. – Les moyens dédiés

L'expérience de la mise en œuvre des programmes LEADER II, LEADER+ et LEADER atteste de la nécessité de dédier à cette mission des moyens humains suffisants pour atteindre les objectifs opérationnels et financiers du programme et une mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Le GAL du Pays du Haut Limousin, pour mettre en œuvre sa stratégie, s'appuie sur le personnel du Pays du Haut Limousin : une secrétaire, une chef de projet, une animatrice économique, un animateur culture et un animateur tourisme.

L'équipe technique est chargée :

- 1) d'un point de vue de la gestion du programme :
  - d'appliquer les aspects réglementaires en lien avec l'autorité de gestion,
  - d'accompagner les porteurs de projet et les aider, le cas échéant, à monter leur projet et à remplir leur dossier de demande de subvention ; vérifier la présence des pièces,
  - de vérifier que l'opération s'intègre dans le plan de développement du GAL,
  - d'instruire les dossiers et de les saisir dans le logiciel OSIRIS,
  - de réceptionner et d'évaluer les demandes de soutien, de déterminer les montants de soutien,
  - d'éditer les accusés de réception,
  - de préparer et animer les comités de programmation,
  - de rédiger la convention après l'engagement,
  - de gérer les demandes de paiements avant transmission à l'Agence du Service des Paiements, organisme payeur qui assure le paiement du FEADER aux bénéficiaires.
  
- 2) d'un point de vue de l'animation du programme :
  - de renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, y compris en stimulant leurs capacités de gestion de projet,
  - d'élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts,
  - d'assurer la cohérence des opérations à la stratégie de développement en analysant leur contribution à la réalisation des objectifs de ladite stratégie,
  - d'élaborer et de publier des appels à propositions ou une procédure de soumission des projets continue,
  - de suivre et évaluer l'application de la stratégie de développement local,
  - de communiquer tout au long du programme.

Cette équipe, composée de quatre personnes, assume les missions d'animation, de communication, de gestion administrative et financière et le suivi de l'évaluation.

L'autorité de gestion quant à elle, assure le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme LEADER.

Le GAL Haut Limousin a décidé de consacrer **2,45 équivalents temps plein** à l'animation et à la gestion du programme LEADER répartis sur quatre postes pendant six ans.



Animation, gestion du programme LEADER Haut Limousin	
<p><b>- 1 animateur / coordinateur programme LEADER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent technique et interlocuteur de la Région et des co-financeurs sur les plans administratifs, financiers, juridiques et réglementaires.</li> <li>• Impulsion de la stratégie.</li> <li>• Animation du GAL et des comités de programmation.</li> <li>• Organisation l'ingénierie financière du programme avec les co-financeurs et le gestionnaire.</li> <li>• Pilotage de l'évaluation, de la communication et de la démarche de suivi.</li> <li>• Participation aux réunions du réseau.</li> <li>• Animation de la stratégie culturelle du GAL</li> </ul> <p><b>- Un poste de gestionnaire LEADER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des dossiers,</li> <li>• Accompagnement du porteur de projet pour l'instruction de la demande et de la mise en paiement.</li> <li>• Suivi de la programmation financière.</li> </ul> <p><b>- Animation thématique du programme LEADER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation des groupes de travail,</li> <li>• Accompagnement des porteurs de projet,</li> <li>• Participation à l'évaluation,</li> <li>• Appui à l'émergence de projets de coopération.</li> </ul>	<p>- Animateur Culture / Leader du Pays Haut Limousin <b>(1 ETP)</b></p> <p>- Secrétaire du Pays Haut Limousin <b>(0,75 ETP)</b></p> <p>- Répartis sur l'animatrice économique et l'animateur tourisme <b>(0, 75 ETP)</b></p>
Plus-value LEADER	
<p>Le lien sera établi avec le Comité Unique de Concertation afin de gérer le suivi des actions menées dans le cadre du Contrat de Cohésion Territoriale et la cohérence qui découle de la plus-value des thématiques retenues dans LEADER. Chaque animateur aura en charge la spécificité du développement local qu'il mène dans le cadre de sa spécialisation (culture, économie, tourisme) en restant vigilant à la complémentarité des démarches territoriales LEADER et Contrat de Cohésion Territoriale. D'un point de vue organisationnel, la programmation des actions sera suivie par le binôme animateur coordinateur Leader + chef de projet Pays afin de veiller à l'approche multisectorielle et transversale de la mise en œuvre du programme. L'objectif étant de créer des articulations entre les différentes approches thématiques des animateurs. Des réunions d'équipe régulières seront organisées dans ce cadre.</p> <p>La sensibilisation à l'expérimentation ou à l'innovation avec des porteurs de projet du territoire ou de territoires organisés français ou étrangers, se fera avec des membres du comité de programmation dans la limite de leurs disponibilités respectives, en vue de favoriser l'appropriation de la stratégie du GAL par ses représentants. Il s'agit d'éviter la seule médiation par le biais des techniciens.</p>	

### **5.1.2. - Le fonctionnement du CUC**

**Le Comité Unique de Concertation** faisant office de comité de programmation, une attention particulière sera portée aux démarches ascendantes. Les actions LEADER devront rendre compte d'une appropriation des enjeux de développement local sur le territoire, de l'implication de tous les publics (privés, publics, jeunes, âgés, hommes, femmes...), de la résonance territoriale des projets accompagnés. Les membres du comité de pilotage devront être les garants de cette appropriation forte, symbolisée par une représentativité la plus large possible dans tous les domaines : culture, économie, tourisme, agriculture... **Lors de la présentation d'un projet, le maître d'ouvrage sera convié au CUC pour présenter le détail de son projet** et répondre aux questions des membres.

Le cas échéant, les visites sur place viendront compléter cette présentation. L'ouverture à des opérations de même nature ayant été menées à leurs termes sur d'autres territoires seront favorisées.

Des critères de sélection des projets vont constituer une grille d'analyse qui permettra aux membres du comité de programmation d'examiner l'opportunité des projets. Ces critères de sélection devront être définis en amont par le

Comité de Programmation, au démarrage du programme, et permettre d'établir un "scoring". Une note minimale éliminatoire facilitant la sélection devra être établie. Un projet refusé par le CUC (note insuffisante) pourrait être représenté et obtenir un avis favorable ultérieurement à condition qu'il ait progressé en qualité et amélioré son scoring.

Les modalités d'analyse des projets par les membres du CUC sur la base de ces critères de sélection seront précisées ultérieurement avec le comité. Toutefois, on peut indiquer que l'analyse de ces projets se fera lors de l'examen pour avis sur les dossiers, bien en amont de leur programmation définitive.

Les critères pressentis, sous réserve de les repreciser et les reformuler avec le CUC :

→ Des critères obligatoires :

- l'innovation qui permettra d'explorer des pistes nouvelles en matière d'expérimentation concernant des problématiques peu investies sur le Haut Limousin ou qui montent en puissance et requièrent des mises en œuvre nouvelles
- la cohérence avec la stratégie locale

→ Une grille multicritères avec un système de notation pourra être mise en place à l'initiative des membres du CUC. Elle pourrait intégrer une sélection en fonction de l'intégration des éléments suivants au projet déposé :

- transversalité : les projets liant plusieurs thématiques complémentaires seront favorisés
- projet multi partenarial, mutualisation, mise en réseau
- le développement durable par la transition énergétique et écologique : la stratégie LEADER 2014-2020 vise la mise en œuvre de démarches exemplaires en matière de développement durable dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Les critères de sélection établis par les membres du CUC feront l'objet d'une hiérarchisation avec un nombre de points attribué par critère en fonction de son importance au regard de la stratégie. Dans certains cas, ces critères seront attribués à une fiche dont la spécificité nécessiterait une analyse plus précise pour justifier de son éligibilité.

### **5.1.3. – La communication**

Elle est envisagée sous plusieurs formes :

- une plaquette d'information distribuée dans les mairies, auprès d'association de commerçants...
- le site Internet du Pays du Haut Limousin,
- la création d'un site dédié au GAL Haut Limousin,
- des réunions publiques.

La communication ciblera en particulier les publics concernés par la stratégie et les projets innovants ou à forte valeur ajoutée. Plusieurs éléments peuvent concourir à une communication cohérente :

- communiquer au sein du territoire pour créer un lien entre les acteurs du développement local et générer un sentiment d'appartenance à une entité fédératrice,
- communiquer pour promouvoir et asseoir une image forte du territoire,
- créer un réseau d'échanges entre les dépositaires de compétences différentes au sein du territoire et au-delà, au niveau national,
- utiliser les nouvelles technologies de communication comme moyen de désenclavement, de promotion ou de rapprochement des initiatives.

Au-delà, de cette énumération, la préoccupation principale évoquée reste l'information aux acteurs locaux susceptibles d'apporter des idées et des ouvertures sur l'extérieur.

#### **5.1.4. – Les échanges, la mise en réseau, la capitalisation**

Comme détaillé dans le chapitre « critères de sélection », l'exigence de qualité des dossiers retenus sera très élevée. Pour conforter cette exigence, le GAL souhaite mettre en œuvre un réseau d'échanges permanents à la fois par le biais du site Internet (plateforme interactive) mais surtout dans le cadre des groupes de travail techniques. Les échanges générés dans le cadre de ces rencontres devront alimenter les réflexions menées au sein du CUC et également donner de la valeur ajoutée à la stratégie de territoire en y apportant des éléments novateurs. La mise en réseau quant à elle viendra en complémentarité de cette démarche et donnera de la cohérence à cet ensemble en s'appuyant sur la stratégie. Ex : les offices de tourisme du Haut Limousin sont actuellement liés par une convention de partenariat. Il conviendra de faire en sorte que cette convention soit complétée par la plus-value du programme LEADER pour la mise en place d'actions innovantes relevant de l'initiative des prestataires du territoire dans le cadre du groupe de travail dont les offices de tourisme sont membres. De nombreux exemples existent dans le cadre de l'économie, de la culture, etc.

Pour une meilleure lisibilité des opérations appuyées par LEADER et une meilleure compréhension du rôle de la démarche LEADER dans le développement territorial, il est nécessaire de mettre en œuvre une capitalisation efficace par le biais de :

- la valorisation des informations existantes (fiches d'opérations LEADER déjà capitalisées)
- le repérage d'actions pertinentes au sein des réseaux (LEADER France ...)
- la production et diffusion de fiches de capitalisation au sein des groupes de travail en vue d'échanger autour des différentes pratiques

## **5.2. – L'ÉVALUATION**

---

**L'évaluation** est un outil de pilotage de la stratégie du GAL. Il s'agira de valider la pertinence des choix stratégiques du GAL et de vérifier leur cohérence. Cette dernière, a permis lors de la précédente génération LEADER, la prise de conscience d'une compatibilité insuffisante avec le Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac.

Le GAL envisage plusieurs possibilités en termes d'évaluation.

Une piste envisagée consisterait en une évaluation commune avec des territoires voisins ayant des thématiques identiques aux nôtres. Les membres du GAL pourront envisager cette mise en place au travers d'un projet de coopération.

Au-delà de la connaissance mutuelle, les échanges avec des territoires organisés voisins pourront renforcer le volet valeur ajoutée de certaines expériences transposées d'une zone à l'autre par le biais d'une approche multisectorielle mettant en avant l'expérimentation et l'innovation. Les acteurs privés des territoires pourront se rencontrer dans le cadre de temps d'échanges tout au long de la programmation avec des temps de restitution aux moments clés que sont l'évaluation à mi-parcours et la fin du programme. Ce fonctionnement constitue une plus-value qui améliorera la gouvernance, renforcera le travail sur les critères de sélection et les indicateurs de suivi, et fera évoluer la manière de traiter une thématique commune. Dans ce cadre, il conviendra notamment de penser, dès le départ du programme, à sa mise en œuvre, une élaboration du plan d'évaluation et un mode de mise en œuvre des rencontres entre territoires.

Enfin, le recours à un intervenant extérieur professionnel n'est pas exclu, en complémentarité. Il pourrait permettre de regrouper l'ensemble des informations récoltées avec une approche extérieure nécessaire à une restitution objective des éléments collectés et des éléments d'analyse. Cet apport aurait vocation à éclairer tant la priorité ciblée que la problématique définie à travers le programme LEADER.

## ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes

Annexe 2 : Carte du Territoire

Annexe 3 : Composition du Comité Unique de Concertation (CUC)

Annexe 4 : Calendrier présentant la démarche d'élaboration du projet de territoire et stratégie Leader.

Annexe 5 : Bilan de la répartition financière de la programmation 2007/2013 du GAL Marche Occitane.

## ANNEXE 1 : Liste des communes du GAL du Pays du Haut Limousin et leur code INSEE

### POPULATION PAR COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU HAUT LIMOUSIN

#### Communauté de communes de Basse Marche : 11 communes, 4 346 habitants

Canton	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Code commune
Le Dorat	Azat-le-Ris	263	0	263	006
Le Dorat	La Bazeuge	154	0	154	008
Le Dorat	La Croix-sur-Gartempe	184	3	187	052
Le Dorat	Darnac	376	5	381	055
Le Dorat	Dinsac	258	4	262	056
Le Dorat	Le Dorat	1 757	141	1 898	059
Le Dorat	Oradour-Saint-Genest	387	52	439	109
Le Dorat	Saint-Somin-la-Marche	270	7	277	179
Le Dorat	Tersannes	157	3	160	195
Le Dorat	Thiat	170	5	175	196
Le Dorat	Verneuil-Moustiers	147	3	150	200
		<b>4 123</b>	<b>223</b>	<b>4 346</b>	

#### Communauté de communes Brame Benaize : 15 communes, 8 104 habitants

Canton	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Code commune
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Amac-la-Poste	1 021	14	1 035	003
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Cromac	264	2	266	053
Magnac-Laval	Dompiere-les-Églises	373	9	382	057
Magnac-Laval	Droux	444	10	454	061
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Les Grands-Chézeaux	254	9	263	074
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Jouac	200	5	205	080
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Lussac-les-Églises	490	15	505	087
Magnac-Laval	Magnac-Laval	1 810	156	1 966	089
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Mailhac-sur-Benaize	310	2	312	090
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Saint-Georges-les-Landes	249	7	256	145
Magnac-Laval	Saint-Hilaire-la-Treille	409	11	420	149
Magnac-Laval	Saint-Léger-Magnazeix	515	9	524	160
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Saint-Martin-le-Mault	114	0	114	165
Saint-Sulpice-les-Feuilles	Saint-Sulpice-les-Feuilles	1 213	26	1 239	182
Magnac-Laval	Villefavard	155	8	163	206
		<b>7 821</b>	<b>283</b>	<b>8 104</b>	

#### Communauté de communes Gartempe Saint Pardoux : 15 communes, 5 457 habitants

Canton	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Code commune
Châteauponsac	Balledent	211	0	211	007
Châteauponsac	Châteauponsac	2 160	45	2 205	041
Châteauponsac	Rancon	528	12	540	121
Nantiat	Roussac	475	17	492	128
Châteauponsac	Saint-Amand-Magnazeix	547	14	561	133
Bessines sur Gartempe	Saint-Pardoux	540	16	556	173
Châteauponsac	Saint-Somin-Leulac	652	10	662	180
Nantiat	Saint-Symphorien-sur-Couze	227	3	230	184
		<b>5 340</b>	<b>117</b>	<b>5 457</b>	

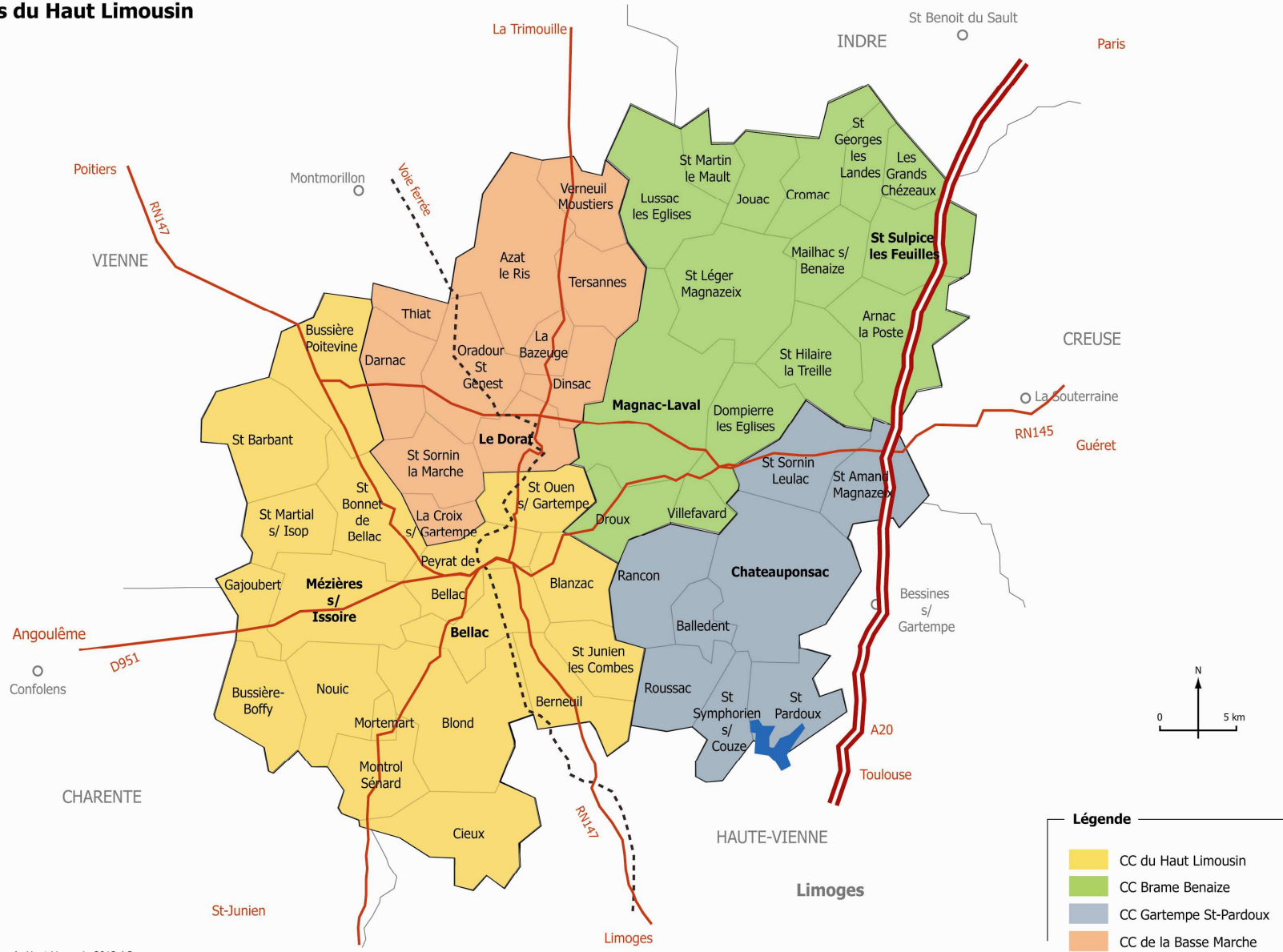
#### Communauté de communes Haut Limousin : 18 communes, 13 146 habitants

Canton	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Code commune
Bellac	Bellac	4 317	226	4 543	011
Nantiat	Berneuil	420	7	427	012
Bellac	Bianzac	485	12	497	017
Bellac	Blond	747	40	787	018
Mézières-sur-Issoire	Bussière-Boffy	357	8	365	026
Mézières-sur-Issoire	Bussière-Poitevine	928	12	940	028
Nantiat	Cieux	962	15	977	045
Mézières-sur-Issoire	Gajoubert	172	1	173	069
Mézières-sur-Issoire	Mézières-sur-Issoire	860	27	887	097
Mézières-sur-Issoire	Montrol-Sénard	246	6	252	100
Mézières-sur-Issoire	Mortemart	116	3	119	101
Mézières-sur-Issoire	Nouic	526	11	537	108
Bellac	Peyrat-de-Bellac	1 124	35	1 159	116
Mézières-sur-Issoire	Saint-Barbant	363	8	371	136
Bellac	Saint-Bonnet-de-Bellac	535	10	545	139
Bellac	Saint-Junien-les-Combes	186	9	195	155
Mézières-sur-Issoire	Saint-Martial-sur-Isop	138	2	140	163
Le Dorat	Saint-Ouen-sur-Gartempe	225	7	232	172
		<b>12 707</b>	<b>439</b>	<b>13 146</b>	

<b>Total pays : 52 communes</b>	<b>29 991</b>	<b>1 062</b>	<b>31 053</b>
---------------------------------	---------------	--------------	---------------

ANNEXE 2 : Carte du GAL du Pays du Haut Limousin

Le Pays du Haut Limousin



Réalisation : Pays du Haut Limousin 2013 / Sources :

### ANNEXE 3 : Composition du Comité Unique de Concertation

Titulaires		Suppléants	
<b>Elus (10+ 10)</b>			
Nom	Fonction	Nom	Fonction
PERRIN Jean-François	Président Pays, Maire de Blond	GODRIE Pascal	Maire de Mézières
HOURCADE HATTE Corine	Présidente Com. Com. Haut Limousin	LAVERGNE Viviane	Elue Bellac
KOLCHAK Serge	Maire de Nouic	FREDAIGUE POUPON Martine	Maire de Peyrat de Bellac
GUILLEMAILLE Jean-Marie	Président Com. Com. Basse Marche	REYNAUD Gilles	Maire Oradour St Genest
FAURY Jean-Michel	Maire de Dinsac	MAGNIN	Maire Le Dorat
BERNARD Hervé	Président Com. Com. Brame Benaize	DEVERINES Mariane	Maire Arnac la Poste
JARRY Jean-Bernard	Maire Magnac Laval	BERGER Odile	Maire de St Hilaire la Treille
DRIEUX Jean-Pierre	Président du SMIPAC	GAUGRY Michel	Adjoint Cromac
LARDILLIER Jean-Michel	Président Com. Com. Gartempe Saint Pardoux	CREYSSAC Michel	Maire de Rancon
MATHIEU Chantal	Adjointe Châteauponsac	LETERRE Marcel	Maire de St Sornin Leulac
<b>Privés (12 + 12)</b>			
Nom	Fonction	Nom	Fonction
NARBONNE Jean	Secrétaire de l'assoc. Maximum (Mailhac sur Benaize)	JOLY Jean	Président de l'assoc. de la Maison des 5 (Bellac)
PETIT Patrick	Président de l'assoc. Bellac sur Scène (Bellac)	SOUCHAUD Baptiste	Président de l'assoc. Zicanouic (Nouic)
BOURÉLY Françoise	Présidente Assoc. A Claires Voix - Secrétaire Bellac sur scène	LAVERGNE Michel	Président de l'assoc. Culture et Loisirs (Bellac)
PAILLER	Chef d'entreprise (La Croix sur Gartempe)	ARNAUD Christophe	Chef d'entreprise (Le Dorat)
RITTER Hervé	Chef d'entreprise (Bellac)	BERTRAND Claude	Président de l'Assoc. des commerçants du Dorat
CHEVALIER Bernard	Président Office de tourisme Haut Limousin	MARTIN Bernard	Président Assoc. locale de la fédération française de parachutisme (Le Dorat)
MATHIEU Marie-Claude	Présidente Office de tourisme Gartempe St Pardoux	MASSÉ Sabine	Salariée Office Tourisme Gartempe St Pardoux
SOUCHAUD Claude	Président APOSNO (Bellac)	GERMANNAUD Marc	Président de l'assoc. Animebattages (Bellac)
HEDDE Pierre	Administrateur de la CUMA de l'Or noir (Châteauponsac)	GEHL Bernard	Chef d'entreprise (Bellac)
AUMASSON Lionel	Président de la CUMA Chézalande (Les Grands Chézeaux)	VANNIER François	Président de la SAS LIMOVIN
JARDEL Yvonne	Présidente office coordination personnes âgées (canton du Dorat)	BLOIS Lysiane	Coord. Assoc. Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées
RANGER Jean-Louis	Membre de l'association de la Radio des Meilleurs jours (RMJ)	CACAUD Cécile	Présidente Asso. AISN (Asso. Intergénéral. Sociale Numérique) (Châteauponsac)

## Phase 1 : La co-construction du projet de territoire

### Janvier à Juin 2013

Rencontre des élus locaux et rédaction d'un portrait de territoire

L'équipe d'animation du Pays est allée à la rencontre de l'ensemble des élus du territoire afin d'identifier avec eux les différentes problématiques auxquelles ils doivent faire face au quotidien et les enjeux de développement qu'ils estiment prioritaires pour leur commune et le territoire. En parallèle, les techniciens ont travaillé sur la réalisation d'un document synthétique, pour définir les grandes caractéristiques du territoire selon les grandes thématiques (démographie, emploi, économie, tourisme, culture, agriculture, santé, équipement...) et qui a servi de document de base, au comité de pilotage en charge du suivi du futur projet de territoire, pour alimenter la réflexion.

Lancement de la démarche participative

### 27 Juin 2013

Lancement de la démarche participative

Point de départ et 1<sup>er</sup> temps fort du lancement du projet de territoire, ce temps d'échange, de réflexion et de co-construction a rassemblé plus de 90 participants (élus, associations, entreprises, citoyens...) dans l'optique d'identifier les principaux points forts et points faibles du territoire, d'identifier des leviers pour stopper la perte d'habitants, en attirer de nouveaux ou à contrario imaginer le territoire avec une densité de population plus faible qu'aujourd'hui.

### Octobre à novembre 2013

Mise en place de groupes de travail et réunions d'informations

Plusieurs groupes de travail composés en moyenne de 10 à 15 personnes ont été mis en place à l'occasion de deux réunions organisées sur le territoire. Quatre thématiques, liées aux principales problématiques identifiées sur le territoire ont ainsi été définies et soumises aux différents groupes. La définition de ces thématiques a permis d'aller au-delà d'une simple réflexion par thèmes (Tourisme, Economie, Culture, Agriculture...) qui aurait eu pour conséquence de limiter les connexions entre les projets, mais au contraire de réfléchir de manière transversale sur tous les potentiels de développement du territoire, sans restriction. La synthèse de ces réflexions a permis d'identifier les principaux enjeux de la stratégie de développement du territoire.

Enfin, de nouveaux temps d'échanges ont été programmés pour présenter aux acteurs locaux plusieurs initiatives mises en place par d'autres territoires (à travers des vidéos, par l'intervention de techniciens...) et en lien avec les enjeux identifiés auparavant et dans l'optique d'alimenter le futur programme d'actions.

### Décembre 2013

Présentation de la 1<sup>re</sup> trame du projet de territoire

Le Pays du Haut Limousin a présenté à l'ensemble des acteurs impliqués, une 1<sup>ère</sup> trame de la future Charte de développement durable du territoire, fruit de la réflexion collective menée tout au long de l'année 2013. Cette rencontre aura permis à l'ensemble des acteurs présents (plus d'une quarantaine de participants) de réagir et d'amender le projet proposé



## Phase 2 : La validation du projet de territoire

### Janvier à Février 2014

Validation des axes stratégiques du projet et présentation aux élus du Pays

Suite aux différents travaux issus de la réflexion collective de l'ensemble des acteurs du territoire, l'ossature du futur projet (axes stratégiques et enjeux) a été présentée et validée par le comité de pilotage « Charte » (composé des élus du bureau du Pays et d'acteurs privés). Par la suite, l'équipe d'animation s'est rendue dans chaque conseil communautaire pour présenter aux élus les orientations retenues

### Mai à juin 2014

Recensement des projets

Le pays a travaillé en lien avec chaque élu du territoire pour identifier leurs futurs projets ainsi que les thèmes prioritaires sur lesquels ils souhaiteraient travailler à plus ou moins long terme.

### Juin à septembre 2014

Validation définitive du projet de territoire  
identification des actions à mener

**Sur la base des réflexions menées en 2013, des priorités identifiées par le territoire, une stratégie a été définie. Ce projet a par la suite été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du Pays**, regroupant à son tour les élus du territoire et tous les acteurs de la sphère privée mobilisés autour du projet de territoire.

## Phase 3 : La définition de la stratégie Leader

### Septembre 2014 à janvier 2015

Déclinaison de la stratégie LEADER et identification des actions innovantes à mener

**Un travail technique a été engagé** par le territoire **pour identifier la plus-value que pourrait apporter LEADER** aux vues des projets des élus, des porteurs de projets du territoire et des grandes orientations retenues par la Région Limousin. Des **axes prioritaires ont ainsi été identifiés** puis proposés et rediscutés au Conseil d'Administration du Pays. **Le comité de pilotage LEADER** (composé d'élus et d'acteurs locaux) **s'est ensuite réuni pour approfondir la future stratégie du programme LEADER et identifier les actions, présentant un caractère innovant pour le territoire**, à mener.



**Janvier 2015** : Dépôt de la candidature LEADER du GAL du Pays du Haut Limousin auprès du Conseil Régional du Limousin

Répartition des subventions FEADER sur les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement

Enveloppe FEADER du GAL MO	1 793 830,00 €	
Nombre de dossiers examinés et approuvés en CP	101	
Nombre de Comité de programmation	14	
Montant total des investissements	9 831 515,80 €	
Montant des contreparties publiques engagées	3 173 570,40 €	
<b>Montant de FEADER engagé</b>	<b>1 832 553,88 €</b>	<b>102%</b>
FEADER engagé sur des dépenses d'équipements	941 131,23	52%
FEADER engagé sur des dépenses de fonctionnement	891 422,65 €	50%
dont sur des dépenses d'ingénierie (animation programme)	295 716,59 €	16%
dont sur des dépenses d'étude et de frais de personnel	39 879,85 €	2%
dont sur des dépenses d'évaluation (ingénierie)	12 982,11 €	1%
dont sur des dépenses de communication	12 255,24 €	0,7%
dont sur évènementiels culturels	530 588,86 €	30%

Répartition des subventions FEADER sur le périmètre du GAL

